

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2024  
2025



**VGQ**

Vérificateur général du Québec

Cette publication  
est rédigée par le



### **Québec**

575, rue Jacques-Parizeau, bureau 300  
Québec (Québec) G1R 2G4  
Téléphone : 418 691-5900

### **Montréal**

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1920  
Montréal (Québec) H3A 1G1  
Téléphone : 514 873-4184

### **Internet**

Courriel : [verificateur.general@vgq.qc.ca](mailto:verificateur.general@vgq.qc.ca)  
Site Web : [www.vgq.qc.ca](http://www.vgq.qc.ca)

### **Suivez-nous sur les médias sociaux**



Le rapport est disponible dans notre site Web.

### **Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec**

Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sur quelque support que ce soit des extraits de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISSN 2563-6375 (version PDF)

ISBN 978-2-555-02206-5 (version PDF)



Québec, octobre 2025

Madame Nathalie Roy  
Présidente de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

Je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2024-2025 du Vérificateur général du Québec*.

Ce rapport fait état des résultats que nous avons obtenus pour l'exercice financier 2024-2025 en ce qui a trait aux objectifs de notre Plan stratégique 2023-2027. Il fait aussi le point sur notre gestion des ressources et répond aux différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur. Enfin, il contient les états financiers audités de notre organisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le vérificateur général par intérim,

Alain Fortin, CPA auditeur

# FAITS SAILLANTS

## 2024-2025

**214**

audits d'états financiers  
et d'autres informations  
financières

**12**

rapports déposés  
à l'Assemblée  
nationale, dont

**4** rapports  
de la commissaire  
au développement  
durable portant  
sur la biodiversité  
et les changements  
climatiques

**76 %**

des cibles  
du plan stratégique  
atteintes

**96 %**

taux de postes  
pourvus

**92 %**

taux de rétention  
du personnel

# Table des matières

<b>Message du vérificateur général par intérim .....</b>	<b>6</b>
<b>Déclaration attestant la fiabilité des données .....</b>	<b>8</b>
<b>Rapport de validation.....</b>	<b>10</b>
<b>1 La présentation du Vérificateur général .....</b>	<b>13</b>
Notre organisation.....	14
Notre mission.....	14
Notre mandat .....	14
Nos chiffres clés.....	15
Notre champ de compétence .....	15
Notre indépendance.....	15
Notre gestion des risques.....	15
Notre gestion de la qualité.....	16
Notre sondage auprès des comités d'audit ....	16
Nos collaborations professionnelles.....	17
Nos coopérations internationales.....	17
<b>2 Les résultats .....</b>	<b>19</b>
Travaux d'audit.....	20
Dénonciations, contributions et plaintes .....	23
Plan stratégique : résultats 2024-2025 .....	24
<b>3 Les ressources .....</b>	<b>41</b>
Ressources humaines .....	42
Ressources financières.....	43
Ressources informationnelles .....	47
<b>4 Les autres exigences .....</b>	<b>49</b>
Développement durable .....	50
Accès à l'égalité en emploi .....	54
Divulgation d'actes répréhensibles .....	57
Accès aux documents et protection des renseignements personnels .....	58
Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration .....	61
Mesures relatives à l'indépendance, à la protection et à la sécurité de l'information .....	64
<b>5 Les états financiers audités .....</b>	<b>67</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>85</b>

# Message du vérificateur général par intérim



C'est avec une grande fierté que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2024-2025 du Vérificateur général du Québec*.

Depuis le printemps 2025, j'ai l'honneur d'assumer les fonctions de vérificateur général, à titre intérimaire. C'est avec de l'humilité et une profonde détermination que j'ai accepté ce poste, au sein d'une institution que je sers avec conviction depuis plus de trente ans. Cette responsabilité, qui est au cœur de la gouvernance publique, me permet de contribuer activement à la saine gestion des fonds publics.

Un intérim ne signifie pas pour moi une période d'attente. Au contraire, il s'agit d'une phase dynamique pendant laquelle mon objectif est de poursuivre la maximisation de notre performance, afin que notre organisation conserve la confiance que les parlementaires et la population québécoise lui accordent.

Notre plan stratégique 2023-2027 s'articule autour de trois orientations, qui s'arriment à notre mission de contribuer à une meilleure gestion des fonds publics :

- Des travaux à valeur ajoutée;
- Une culture inclusive et des personnes mobilisées au cœur de notre mission;
- Une organisation qui allie qualité, agilité et innovation.

Pour l'année 2024-2025, nous nous sommes investis pour honorer nos engagements. Nous avons ainsi pu atteindre 76 % des cibles de notre plan stratégique pour l'année.

Notre mandat consistant principalement à réaliser des audits, nous avons produit 214 audits d'états financiers et d'autres informations financières, et déposé 12 rapports à l'Assemblée nationale.

Le Vérificateur général va poursuivre son évolution. À cet effet, nous continuons un processus de modernisation de nos logiciels d'audit et de notre méthodologie. Nous améliorons également nos processus et l'utilisation de logiciels pour l'analyse des données recueillies dans le cadre de nos travaux d'audit. Ces travaux ont pour but de nous garder à l'avant-garde des pratiques dans notre domaine et de maintenir de hauts standards de qualité dans la réalisation de nos travaux.

Je tiens à souligner le professionnalisme et le dévouement des membres du personnel du Vérificateur général. Leur expertise et leur rigueur sont les piliers de la qualité de nos travaux. Grâce à eux, nous produisons des rapports de grande qualité, porteurs de valeur ajoutée pour l'administration publique et les citoyens. L'engagement de chacun et de chacune est essentiel à la crédibilité de notre organisation.

Ce rapport annuel de gestion témoigne de notre engagement à viser l'excellence et à répondre aux attentes légitimes de la population. Je demeure pleinement engagé à poursuivre cette mission avec sérieux, ouverture et détermination.

Le vérificateur général par intérim,



Alain Fortin, CPA auditeur  
Québec, octobre 2025



# **Déclaration attestant la fiabilité des données**

La fiabilité de l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que celle des contrôles afférents relèvent de ma responsabilité.

À mon avis, le *Rapport annuel de gestion 2024-2025 du Vérificateur général du Québec* :

- décrit fidèlement sa mission, son champ de compétence, ses valeurs et ses orientations stratégiques;
- présente de façon conforme les objectifs, les indicateurs et les résultats qui leur sont associés, ainsi que les données sur l'utilisation des ressources.

Tout au long de l'année financière, des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables ont été utilisés pour assurer l'atteinte des objectifs et la gestion des risques auxquels l'organisation est exposée.

Les membres du comité exécutif du Vérificateur général ont également approuvé ce rapport annuel de gestion.

Je déclare que les données contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025 du Vérificateur général du Québec* ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2025.

Le vérificateur général par intérim,



Alain Fortin, CPA auditeur  
Québec, octobre 2025

Les membres du comité exécutif au 31 mars 2025<sup>1</sup> :

**Nathalie Desjardins**  
Directrice générale de l'administration

**Janique Lambert, FCPA auditrice**  
Commissaire au développement durable

**François Dubreuil, CRIA**  
Secrétaire général

**Caroline Rivard, CPA auditrice**  
Vérificatrice générale adjointe

**Patrick Dubuc, CPA auditeur**  
Vérificateur général adjoint

**Christine Roy, CPA auditrice**  
Sous-vérificatrice générale

---

1. L'organigramme du Vérificateur général du Québec est présenté à l'annexe 1.

# Rapport de validation

Monsieur Alain Fortin  
Vérificateur général par intérim

J'ai procédé à l'examen des résultats, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion du Vérificateur général du Québec pour l'année 2024-2025, qui s'est terminée le 31 mars 2025, à l'exception des états financiers, dont la responsabilité de l'audit a été confiée au cabinet MDCB Comptables Professionnels Agréés S.E.N.C.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation de ces données incombe au vérificateur général par intérim. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur les travaux que j'ai réalisés au cours de mon examen.

Mon examen est inspiré des *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*. Il a consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Ma conclusion ne constitue donc pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le rapport.

Au terme de cet examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les résultats, les explications et l'information contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025 du Vérificateur général du Québec* ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.



Amadou Diallo, MBA  
Québec, octobre 2025





# La présentation du Vérificateur général



# Notre organisation

## Notre mission : contribuer à une meilleure gestion des fonds publics

Le Vérificateur général contribue, par ses audits et ses autres travaux, à la saine gestion des ressources ainsi qu'au contrôle parlementaire, au bénéfice de la population québécoise. Pour effectuer sa mission, il compte sur des employés reconnus pour la qualité de leurs travaux ainsi que pour leurs pratiques rigoureuses et innovantes.

## Notre mandat

Le Vérificateur général réalise des audits financiers, des audits de performance et des audits de conformité. De plus, il formule sa conclusion sur la plausibilité des hypothèses et des prévisions présentées dans les rapports préélectoraux.

### Audit financier

Par ses audits financiers, le Vérificateur général vise à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers et les informations financières qu'il vérifie sont exempts d'anomalies significatives. Ses audits financiers favorisent une reddition de comptes juste et transparente de la situation financière des entités auditées.

### Audit de performance

Par ses audits de performance, le Vérificateur général veut s'assurer que les ressources sont employées de manière économique, efficiente et efficace. Sous l'autorité du Vérificateur général, le commissaire au développement durable réalise également des audits de performance ayant trait à l'application de la *Loi sur le développement durable*. De plus, il fait part de ses constatations et de ses recommandations ayant trait au Fonds d'électrification et de changements climatiques.

### Audit de conformité

Le Vérificateur général porte une attention particulière à la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les politiques et les directives. Ses audits de conformité s'intègrent généralement à ses audits financiers ou à ses audits de performance.

### Rapport sur le rapport préélectoral

Le Vérificateur général publie un rapport de certification indiquant sa conclusion sur la plausibilité des hypothèses et des prévisions formulées dans le rapport préélectoral publié par le ministre des Finances avant chaque élection générale. Il publie aussi à ce moment une analyse détaillée du rapport préélectoral. Ces travaux visent à fournir un éclairage indépendant sur le cadre budgétaire du gouvernement.

### Audit particulier

Le gouvernement ou le Conseil du trésor peuvent confier au Vérificateur général le mandat de réaliser un audit sur toute matière qui est de sa compétence. L'Assemblée nationale peut également adopter une motion demandant au Vérificateur général d'effectuer un audit.

### Commissions parlementaires

Le Vérificateur général apporte son soutien aux commissions parlementaires et, de façon plus particulière, à la Commission de l'administration publique, laquelle a notamment le mandat d'entendre les sous-ministres et dirigeants d'organismes sur leur gestion administrative lorsqu'elle est signalée dans un rapport du Vérificateur général.

## Nos chiffres clés

Chiffres clés pour 2024-2025	Description
329	Effectif du Vérificateur général au 31 mars 2025
47,6 M\$	Dépenses du Vérificateur général
214	Nombre d'audits financiers et d'audits d'autres informations financières
12	Nombre de rapports déposés à l'Assemblée nationale

## Notre champ de compétence

En ce qui a trait à l'audit financier, le Vérificateur général peut auditer les organismes publics et les organismes du gouvernement qui sont définis dans la *Loi sur le vérificateur général*. Il peut aussi auditer, à sa convenance, les états financiers des établissements publics faisant partie des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Jusqu'à l'intégration des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux dans Santé Québec, le 30 novembre 2024, le Vérificateur général pouvait aussi auditer leurs états financiers à sa convenance. À la suite de l'adoption du projet de loi n° 15, *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace*, le Vérificateur général est dorénavant l'auditeur des états financiers de Santé Québec, lequel est un organisme du gouvernement.

Pour l'audit de performance, son champ de compétence englobe les entités concernées par l'audit financier, ainsi que tous les organismes publics et tous les organismes du gouvernement qui ne produisent pas d'états financiers, les bénéficiaires de subventions octroyées par ces organismes et des pouvoirs d'audit auprès de certaines entités privées dans le domaine de la santé et des services sociaux et des services préhospitaliers. La décision d'entreprendre un audit de performance demeure à sa discrétion, sauf dans le cas de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour laquelle une entente avec le conseil d'administration doit être conclue.

Le Vérificateur général compte sur des équipes multidisciplinaires qui lui permettent de procéder à des audits auprès de ces nombreuses entités, dont les activités touchent divers secteurs.

## Notre indépendance

La *Loi sur le vérificateur général* encadre les activités de l'organisation et assure son indépendance. À cet égard, son principal dirigeant est désigné par une motion présentée par le premier ministre, qui doit être adoptée par au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale. Son mandat, d'une durée de 10 ans, est non renouvelable. Le 16 mars 2025, la présidente de l'Assemblée nationale, avec l'accord du premier ministre et du chef de l'opposition officielle, a désigné monsieur Alain Fortin à titre de vérificateur général par intérim jusqu'à la nomination de la prochaine personne qui sera titulaire du poste.

## Notre gestion des risques

La gestion des risques au Vérificateur général est une préoccupation constante. L'application de la politique de gestion des risques du Vérificateur général est supervisée par le comité exécutif, qui est appuyé notamment par le comité sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la gestion des risques. Les mesures de contrôle issues de la politique de gestion des risques visent notamment à assurer la continuité des activités d'audit et à protéger les actifs informationnels de l'organisation. Cette politique peut être consultée sur le site Web de l'organisation.

## Notre gestion de la qualité

Le Vérificateur général porte une grande attention à la gestion de la qualité de ses audits. Il s'agit d'un élément fondamental pour l'organisation, puisque sa crédibilité y est directement liée. Afin de maintenir un haut standard de qualité, l'organisation vise notamment à ce que tous ses travaux répondent aux normes de certification et respectent ainsi les exigences des organismes de normalisation (voir le résultat de l'indicateur 3.1.1 dans la section portant sur l'atteinte des cibles du Plan stratégique 2023-2027).

Son système de gestion de la qualité lui permet de réaliser en continu des missions d'audit de qualité. Ce système prend la forme d'objectifs en matière de qualité, d'identification et d'évaluation des risques liés à la qualité ainsi que d'une mise en œuvre de réponses à ces risques. Des politiques et procédures documentées et communiquées à l'ensemble du personnel viennent assurer son fonctionnement.

En audit financier et en audit de performance, la gestion de la qualité s'appuie notamment sur une saine gouvernance, le respect des obligations déontologiques, des consultations et une revue de la qualité qui sont assurés à toutes les étapes importantes des missions d'audit et en fonction des risques. Cette revue de la qualité fournit une évaluation objective des jugements importants portés par l'équipe d'audit et des conclusions tirées aux fins de la production d'un rapport. En audit financier, elle repose également sur la révision a priori des états financiers par une équipe d'experts interne.

Le comité d'excellence des pratiques du Vérificateur général, composé de membres de la direction, joue un rôle très actif dans la supervision et la surveillance de la qualité des audits. Il évalue le système de gestion de la qualité chaque année. Cette évaluation vise à déterminer si les politiques, directives et procédures sont adéquates, si elles fonctionnent efficacement, et donc si le système atteint les objectifs établis.

Au cours de l'année, le Vérificateur général a par ailleurs fait l'objet d'une inspection professionnelle de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec selon le cycle prévu de trois ans.

Les résultats des différentes activités de suivi réalisées durant l'exercice permettent de conclure qu'au 31 mars 2025, le système de gestion de la qualité du Vérificateur général a fourni à l'organisation l'assurance raisonnable que ses objectifs de qualité étaient atteints.

## Notre sondage auprès des comités d'audit

Le Vérificateur général invite les comités d'audit des entités auditées, ou leur équivalent, à répondre à un sondage portant sur ses travaux et ses communications en audit financier. Cette invitation est transmise aux comités selon un cycle de trois ans, et les réponses reçues, fournies sur une base volontaire, demeurent confidentielles. Le sondage comprend une vingtaine de questions regroupées sous quatre thèmes principaux :

- indépendance, objectivité et esprit critique;
- équipe de mission;
- communications et interactions;
- prestation des services.

Cette année, le Vérificateur général a demandé à 25 comités d'audit de participer au sondage. De ces 25 comités, 48 % ont répondu comparativement à 60 % l'an dernier. Ces derniers ont attribué une cote moyenne de 90 % à la question qui portait sur leur appréciation globale, comparativement à 96 % l'an dernier.

L'objectif de ce sondage est entre autres de voir des possibilités d'améliorer les façons de faire du Vérificateur général en audit financier. Compte tenu des résultats favorables obtenus, aucune action importante en ce sens n'a été entreprise en 2024-2025.

## Nos collaborations professionnelles

M<sup>me</sup> Guylaine Leclerc, vérificatrice générale dont le mandat a pris fin le 15 mars 2025, était membre du Conseil de surveillance de la normalisation comptable au cours de 2024, son mandat au sein de ce conseil ayant pris fin le 30 juin 2024. Le Conseil est une instance canadienne ayant pour mission de servir l'intérêt public en supervisant les activités du Conseil des normes comptables et du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Par ailleurs, le Vérificateur général travaille en collaboration avec les autres vérificateurs législatifs du Canada en siégeant à différents comités du Conseil canadien des vérificateurs législatifs. Le Conseil a pour but de maximiser la valeur ajoutée des vérificateurs législatifs indépendants, fédéraux et provinciaux à travers le Canada.

M. Alain Fortin, vérificateur général par intérim, est membre de ce conseil depuis sa nomination. Antérieurement, M<sup>me</sup> Leclerc a présidé le Comité de planification et de coordination du Conseil canadien des vérificateurs législatifs de même que le Conseil canadien des vérificateurs législatifs du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Des gestionnaires du Vérificateur général participent en outre à divers groupes de travail du Conseil canadien des vérificateurs législatifs.

De plus, M<sup>me</sup> Christine Roy, sous-vérificatrice générale, est membre du Comité pour l'excellence des pratiques du Conseil canadien des vérificateurs législatifs. M<sup>me</sup> Roy est aussi membre du conseil d'administration de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Des gestionnaires du Vérificateur général participent en outre à divers groupes de travail de l'Ordre.

## Nos coopérations internationales

Le Vérificateur général partage son expertise avec des organisations étrangères vouées au contrôle des finances publiques. Au cours de l'année 2024-2025, il a accueilli une délégation du Mali dans le cadre du Projet d'appui à la lutte contre la corruption pour et par l'égalité de genres. Il a également accueilli une délégation d'Haïti s'intéressant à la surveillance de la gestion contractuelle et des marchés publics.

En 2024, l'ancienne vérificatrice générale, M<sup>me</sup> Guylaine Leclerc, a donné une conférence sur la façon de rendre les rapports d'audit plus pertinents et elle a participé à un grand débat dans le cadre de la conférence annuelle de l'Association de l'audit interne de Suisse. De plus, elle a fait une présentation sur la médiatisation des rapports d'audit et de leurs impacts à l'occasion d'une conférence organisée par l'Institut de hautes études en administration publique en Suisse.

Le Vérificateur général collabore aussi avec la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation.

En 2024-2025, il a accueilli une délégation de boursiers de la Fondation, qui ont pu en apprendre davantage sur les rôles et les responsabilités du Vérificateur général, la nature de ses interventions, le rôle du commissaire au développement durable ainsi que les relations entre le Vérificateur général et la Commission de l'administration publique. De plus, par l'intermédiaire d'un programme de développement international administré par la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation, deux membres de la Cour des comptes du Sénégal ont effectué un stage chez le Vérificateur général.





# Les résultats

# Travaux d'audit

Le Vérificateur général mène des travaux diversifiés en audit financier et en audit de performance. Le tableau 1 présente ses interventions au cours des trois dernières années. La nature de ces interventions est expliquée dans les pages qui suivent.

**Tableau 1** Interventions en audit réalisées au cours des trois dernières années

	2024-2025	2023-2024	2022-2023
<b>Interventions en audit financier terminées au 31 mars</b>			
Audits d'états financiers et d'autres informations financières <sup>1</sup>	214	216	220
Autres travaux <sup>2</sup>	27	27	29
Rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction	50	48	48
<b>Interventions en audit de performance terminées au 30 juin<sup>3</sup></b>			
Audits courants et audits particuliers	9	10	10 <sup>4</sup>
Autres audits ou études et travaux sur le rapport préélectoral	2	0	1
Suivi détaillé	0	1	0
Rapport sur le suivi des recommandations <sup>5</sup>	1	1	1
<b>Sous-total (rapports déposés à l'Assemblée nationale)</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
Autres travaux <sup>6</sup>	3	4	2

1. Ce nombre inclut les audits des états financiers d'organismes du champ de compétence du Vérificateur général confiés à des cabinets comptables, mais supervisés par le Vérificateur général, soit un total de 36 interventions en 2024-2025 (36 interventions en 2023-2024 et 36 en 2022-2023). Le détail de ces interventions est présenté à l'annexe 2.
2. Les autres travaux incluent notamment des observations du Vérificateur général découlant des travaux d'audit des états financiers consolidés du gouvernement, qui sont déposées à l'Assemblée nationale.
3. La liste de ces interventions est présentée à l'annexe 3.
4. Il est à noter que la ligne « Audits courants et audits particuliers », auparavant « Audits courants, audits particuliers et travaux sur le rapport préélectoral 2022 », ne présente plus de travaux sur le rapport préélectoral. Ces travaux ont donc été soustraits du total de 11 qui était présenté l'an dernier dans le rapport annuel, d'où le résultat de 10, et figurent maintenant à la ligne « Autres audits ou études et travaux sur le rapport préélectoral ».
5. Le rapport sur le suivi des recommandations présente le bilan de l'application des recommandations de l'exercice précédent. Ainsi, le rapport déposé en 2024-2025 porte sur l'année 2023-2024.
6. Les autres travaux incluent le suivi du rapport préélectoral 2022 et d'autres travaux qui n'ont pas mené à un dépôt à l'Assemblée nationale.

## Audit financier

### Audits d'états financiers et d'autres informations financières

Le nombre d'audits financiers réalisés par le Vérificateur général dépend principalement de l'évolution de son champ de compétence, puisque la quasi-totalité de ceux-ci est prescrite par les lois en vigueur. De plus, un nombre d'heures important peut avoir été consacré durant une année à des audits qui sont comptés l'année suivante parce qu'ils se sont terminés après le 31 mars. Par conséquent, le nombre d'interventions varie d'une année à l'autre. La diminution du nombre d'interventions en audit financier cette année s'explique notamment par le fait que des états financiers de certaines entités ont été produits plus tardivement que les années précédentes.

Il est à noter que certaines entités préparent plusieurs états financiers, ce qui implique la production d'autant de rapports de l'auditeur indépendant. C'est le cas entre autres de la Caisse de dépôt et placement du Québec (78 interventions), de Retraite Québec (23 interventions) et de la Commission de la construction du Québec (12 interventions).

## Opinions modifiées

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025, le Vérificateur général a exprimé un total de 8 opinions avec réserve et une impossibilité d'exprimer une opinion dans ses rapports de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers des entités de son champ de compétence.

La liste des entités pour lesquelles le rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers contient une opinion modifiée est présentée à l'annexe 4.

## Autres travaux

Le Vérificateur général effectue annuellement d'autres travaux découlant de ses missions d'audit financier, par exemple des missions d'audit de services connexes dans les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux. En 2024-2025, il a réalisé 27 interventions de cette nature, soit le même nombre qu'en 2023-2024. Notamment, en novembre 2024, le Vérificateur général a déposé à l'Assemblée nationale ses observations découlant des travaux d'audit des états financiers consolidés du gouvernement pour l'année 2023-2024.

## Rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction (suivi des recommandations en audit financier)

Le Vérificateur général a transmis 50 rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction de différentes entités entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025. Sur les 50 rapports, 41 comportaient un suivi de recommandations formulées antérieurement (34 des 48 rapports en 2023-2024). Le degré d'application des recommandations fluctue dans le temps et est influencé par plusieurs facteurs. Cette année, il a légèrement augmenté, passant de 60 % en 2023-2024 à 64 % en 2024-2025. À titre comparatif, le taux moyen des 10 dernières années est de 67 %. Le portrait du suivi des recommandations en audit financier est présenté dans le tableau 2.

**Tableau 2 Portrait du suivi des recommandations en audit financier<sup>1</sup>**

	2024-2025	2023-2024
Recommandations appliquées <sup>2</sup> ou pour lesquelles les progrès sont satisfaisants <sup>3</sup>	64 %	60 %
Nombre de recommandations ayant fait l'objet d'un suivi	147	95

1. Les résultats présentés dans le tableau proviennent des rapports transmis aux responsables de la gouvernance et à la direction de différentes entités à la suite de l'audit des états financiers de ces entités pour les exercices qui se sont clos en 2024 et en 2025.

2. Une recommandation est jugée appliquée lorsque la mise en œuvre des correctifs est terminée et que les principales lacunes sont corrigées adéquatement.

3. Les progrès sont jugés satisfaisants lorsque la mise en place des correctifs est en cours et que ceux-ci devraient permettre de corriger les principales lacunes dans un délai raisonnable.

## Audit de performance

### Audits courants et audits particuliers

En 2024-2025, le Vérificateur général a réalisé des travaux d'audit de performance qui ont mené au dépôt à l'Assemblée nationale de 9 rapports d'audit de performance, dont 3 rapports de la commissaire au développement durable. Ce nombre représente une diminution par rapport aux 10 rapports déposés en 2023-2024. Le nombre de rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale peut varier selon les années, en fonction de la force de travail disponible ainsi que des efforts qui doivent être consacrés selon l'envergure des mandats en cours ou des autres types de travaux que l'organisation doit mener.

## **Autres audits ou études et travaux sur le rapport préélectoral**

Le Vérificateur général a également réalisé des travaux d'audit qui ont mené au dépôt d'un rapport sur le Réseau express métropolitain (REM). Ce rapport, qui n'est pas un rapport d'audit de performance, avait pour but de présenter l'incidence de l'évolution du projet du REM sur l'analyse comptable du montage financier et sur les finances publiques du gouvernement du Québec.

De plus, la commissaire au développement durable a déposé une étude pour informer les parlementaires et la population sur certains enjeux relatifs au développement et à la conservation du territoire nordique, ainsi que pour les sensibiliser aux particularités de ce territoire.

Enfin, il n'y a pas eu de travaux sur le rapport préélectoral cette année.

## **Suivi détaillé**

Aucun rapport de suivi détaillé n'a été déposé à l'Assemblée nationale.

## **Rapport sur le suivi des recommandations**

Les entités auditées produisent un plan d'action visant l'application des recommandations déposées à l'Assemblée nationale qui leur sont adressées. Par la suite, le Vérificateur général fait le suivi de la mise en œuvre des plans d'action et évalue si les lacunes ont été corrigées ou devraient l'être dans un délai raisonnable. Le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants est de 85 % pour celles formulées par le Vérificateur général et de 81 % pour celles de la commissaire au développement durable. Le rapport présentant ces travaux de suivi des recommandations est déposé à l'Assemblée nationale avec le présent rapport annuel de gestion.

## **Autres travaux**

Le Vérificateur général a été invité à deux reprises en commission parlementaire lors de consultations particulières concernant des projets de loi. De plus, il a présenté le rapport intitulé *CASA/SAAQclic : coûts, échéanciers et qualité* à la Commission d'enquête sur la gestion de la modernisation des systèmes informatiques de la Société de l'assurance automobile du Québec. Les détails de ces participations sont présentés à l'annexe 3.

# Dénonciations, contributions et plaintes

Le Vérificateur général est soucieux d'entendre les préoccupations des citoyennes et des citoyens à l'égard de l'appareil gouvernemental, afin de mieux orienter ses travaux. Il a également à cœur le respect des normes de gestion de la qualité.

Ainsi, il souhaite favoriser la participation citoyenne en demandant aux personnes témoins de situations de mauvaise gestion qui touchent les entités du champ de compétence du Vérificateur général et de situations qui semblent contraires aux politiques et aux directives de ces entités de dénoncer ces pratiques. Le Vérificateur général permet également aux citoyens et aux citoyennes d'apporter des contributions à ses travaux d'audit en transmettant de l'information ayant trait aux audits en cours.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le Vérificateur général a traité 426 dénonciations et contributions, comparativement à 141 en 2023-2024. En 2024-2025, le Vérificateur général n'a reçu aucune plainte de nature professionnelle.

L'annexe 5 présente les décisions prises à l'égard des dénonciations et des contributions traitées ces deux dernières années. Ce sont 327 des 426 dénonciations et contributions (77 %) qui ont été considérées comme recevables en 2024-2025. Parmi celles-ci, 25 dénonciations ont été ajoutées à la banque de projets du Vérificateur général, 8 dénonciations et 281 contributions ont été prises en compte dans les travaux déjà planifiés ou en cours, et 13 dénonciations étaient couvertes par un rapport récent (moins de 3 ans).

# Plan stratégique : résultats 2024-2025

Les actions menées par le Vérificateur général en 2024-2025 dans le cadre de son Plan stratégique 2023-2027 sont présentées ci-après. Ce plan s'articule autour de trois orientations :

- Des travaux à valeur ajoutée;
- Une culture inclusive et des personnes mobilisées au cœur de notre mission;
- Une organisation qui allie qualité, agilité et innovation.

Pour l'année 2024-2025, le Vérificateur général a atteint 16 des 21 cibles qu'il s'était fixées, ce qui correspond à 76 % des cibles, l'une d'elles étant sans objet cette année.

# Sommaire des résultats 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

## ORIENTATION 1 : Des travaux à valeur ajoutée

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Cible		
				atteinte	non atteinte	sans objet
<b>1.1</b> Réaliser des mandats qui permettent d'améliorer la gestion des fonds publics	1. Nombre de rapports du Vérificateur général déposés à l'Assemblée nationale	13	12		✗	
	2. Nombre de missions d'audit financier réalisées dans les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux	5	5	✓		
	3. Pourcentage des recommandations déposées à l'Assemblée nationale appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants après trois ans (audit financier et audit de performance)	80 %	79 %		✗	
<b>1.2</b> Accroître l'impact du commissaire au développement durable sur les pratiques de l'administration publique	1. Pourcentage des rapports d'audit de performance du Vérificateur général pour lesquels le commissaire au développement durable publie ses observations, excluant ses propres rapports	35 %	33 %		✗	
	2. Pourcentage des observations du commissaire au développement durable présentées lors des rencontres du Vérificateur général avec des comités d'audit (indicateur 1.3.1) des entités concernées par ses travaux d'audit de performance	100 %	100 %	✓		
	3. Nombre de rapports portant sur les changements climatiques et/ou la biodiversité déposés à l'Assemblée nationale	2	4	✓		
	4. Mise en œuvre de mesures pour accroître la notoriété du commissaire au développement durable auprès d'organismes publics et d'acteurs en développement durable	Déploiement des mesures et accroissement de la notoriété de 10 % par rapport à 2023-2024 d'ici le 31 mars 2027	Mesures déployées	✓		
<b>1.3</b> S'assurer que nos travaux ont des retombées durables et concrètes	1. Pourcentage de missions d'audit de performance pour lesquelles des comités d'audit des entités concernées par nos travaux sont rencontrés au sujet du rapport	70 %	94 %	✓		
	2. Audition annuelle par une commission parlementaire concernant les états financiers consolidés du gouvernement afin d'améliorer la reddition de comptes et la transparence concernant l'utilisation des fonds publics	1	Aucune		✗	
	3. Mise en œuvre de la stratégie visant à assurer des retombées durables et concrètes de nos travaux d'audit	Mise en œuvre de la stratégie	Stratégie mise en œuvre	✓		

# Sommaire des résultats 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

## ORIENTATION 2 : Une culture inclusive et des personnes mobilisées au cœur de notre mission

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Cible		
				atteinte	non atteinte	sans objet
<b>2.1</b> <b>Se démarquer comme employeur afin d'attirer des talents diversifiés en nombre suffisant</b>	1. Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'attraction adaptée à la réalité actuelle et future du marché du travail	Déploiement de la phase 1 de la stratégie	Phase 1 de la stratégie déployée	✓		
	2. Taux de postes pourvus	93 %	96 %	✓		
<b>2.2</b> <b>Offrir à notre personnel une expérience de travail stimulante, inclusive et qui favorise la santé et le mieux-être</b>	1. Taux de mobilisation	Prise de la première mesure (positionnement : 1 <sup>er</sup> quartile selon balisage)	78 %	✓		
	2. Consolidation et bonification des pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être en milieu de travail	Obtention du niveau Élite de la certification Entreprise en santé	Niveau de certification obtenu	✓		
	3. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action en matière d'inclusion	Déploiement de la phase 1 du plan	Phase 1 du plan d'action déployée	✓		
	4. Taux de rétention	85 %	92 %	✓		
<b>2.3</b> <b>Favoriser le cheminement professionnel au sein de l'organisation</b>	1. Élaboration et déploiement d'un programme bonifié d'accompagnement en gestion de la carrière	Déploiement du programme	Programme bonifié déployé	✓		

# Sommaire des résultats 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

## ORIENTATION 3 : Une organisation qui allie qualité, agilité et innovation

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Cible		
				atteinte	non atteinte	sans objet
<b>3.1</b> Maintenir le haut standard de qualité	1. Pourcentage des missions d'audit évaluées répondant aux normes de certification	100 %	100 %	✓		
<b>3.2</b> Maximiser notre performance et notre agilité	1. Nombre de processus, de méthodes et d'outils faisant l'objet d'une révision	2	3	✓		
	2. Pourcentage des rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale comme planifié	100 %	90 %	✗		
	3. Accélération de la transformation numérique de l'audit	Mise en œuvre de la stratégie	Stratégie mise en œuvre	✓		
	4. Appréciation de la Commission de l'administration publique à la suite de l'audition du Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion	Satisfait	s. o.	●		

# Résultats détaillés 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

## ORIENTATION 1 : Des travaux à valeur ajoutée

### OBJECTIF 1.1

Réaliser des mandats qui permettent d'améliorer la gestion des fonds publics

#### INDICATEUR 1.1.1

Nombre de rapports du Vérificateur général déposés à l'Assemblée nationale

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	13	<b>13</b>	14	14
<b>Résultats</b>	12	<b>12</b>		
<b>Cible non atteinte</b>				

Le Vérificateur général a déposé 12 rapports à l'Assemblée nationale en 2024-2025 (tableau 1). La liste de ces rapports est présentée à l'annexe 3. Le nombre de rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale peut varier selon les années, en fonction de la force de travail disponible ainsi que des efforts qui doivent être consacrés selon l'envergure des mandats en cours ou des autres types de travaux que l'organisation doit mener.

#### INDICATEUR 1.1.2

Nombre de missions d'audit financier réalisées dans les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	5	<b>5</b>	s. o.	s. o.
<b>Résultats</b>	5	<b>5</b>		
<b>Cible atteinte</b>				

Pour 2024-2025, la cible a été atteinte en réalisant des missions d'audit financier dans les cinq établissements suivants :

- Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides;
- Centre de services scolaire des Chênes;
- Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys;
- École de technologie supérieure;
- Cégep de Limoilou.

Il est à noter que le regroupement de la quasi-totalité des établissements du réseau de la santé et des services sociaux au sein de Santé Québec a rendu caduques les cibles fixées pour 2025-2026 et 2026-2027. Dorénavant, selon la loi, le Vérificateur général doit auditer les états financiers consolidés de Santé Québec. Il s'agissait donc de la dernière année de suivi de cet indicateur. Le Vérificateur général continuera néanmoins d'auditer annuellement certaines entités des réseaux de l'éducation en fonction des risques.

## INDICATEUR 1.1.3

Pourcentage des recommandations déposées à l'Assemblée nationale appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants après trois ans (audit financier et audit de performance)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	80 %	<b>80 %</b>	80 %	80 %
<b>Résultats</b>	78 %	<b>79 %</b>		<b>Cible non atteinte</b>

Cet indicateur rend compte des résultats des suivis effectués par le Vérificateur général à l'égard de l'application des recommandations qu'il a formulées à la suite d'audits financiers, d'audits de performance (incluant les autres travaux ayant mené à des recommandations) et d'autres travaux présentés à l'Assemblée nationale. Le pourcentage des recommandations suivies qui ont été appliquées ou qui ont donné lieu à des progrès satisfaisants en 2024-2025 s'est élevé à 79 % après 3 ans, ce qui est légèrement inférieur à la cible.

Les résultats des travaux de suivi des recommandations du Vérificateur général et de la commissaire au développement durable sont présentés dans un rapport distinct déposé à l'Assemblée nationale avec le présent rapport annuel de gestion.

## OBJECTIF 1.2

**Accroître l'impact du commissaire au développement durable sur les pratiques de l'administration publique**

### INDICATEUR 1.2.1

Pourcentage des rapports d'audit de performance du Vérificateur général pour lesquels le commissaire au développement durable publie ses observations, excluant ses propres rapports

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	35 %	<b>35 %</b>	40 %	40 %
<b>Résultats</b>	50 %	<b>33 %</b>		<b>Cible non atteinte</b>

Au cours de 2024-2025, la commissaire au développement durable a formulé des observations sur les sujets abordés dans 2 des 6 rapports d'audit de performance du Vérificateur général qui ne relevaient pas directement d'elle, soit pour 33 % de ces rapports, ce qui est légèrement inférieur à la cible. Elle a décidé de prioriser ces deux audits de performance afin d'informer les parlementaires sur des enjeux importants de développement durable liés aux sujets audités. Ces sujets n'ayant jamais fait l'objet d'observations, des efforts soutenus ont dû y être consacrés. Il s'agit des rapports suivants :

- ✓ Réussite éducative des élèves autochtones;
- ✓ Accessibilité à des logements subventionnés par la Société d'habitation du Québec.

Le nombre de rapports d'audit en lien avec lesquels la commissaire au développement durable dépose des observations à l'Assemblée nationale peut aussi varier selon les années en fonction de la force de travail disponible.

## INDICATEUR 1.2.2

Pourcentage des observations du commissaire au développement durable présentées lors des rencontres du Vérificateur général avec des comités d'audit (indicateur 1.3.1) des entités concernées par ses travaux d'audit de performance

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	100 %	<b>100 %</b>	100 %	100 %
<b>Résultats</b>	100 %	<b>100 %</b> <b>Cible atteinte</b>		

Les observations de la commissaire au développement durable ont été présentées à toutes les rencontres tenues par le Vérificateur général avec des comités d'audit ou d'autres comités similaires des entités concernées par ses travaux d'audit de performance pour lesquels des observations ont été publiées.

## INDICATEUR 1.2.3

Nombre de rapports portant sur les changements climatiques et/ou la biodiversité déposés à l'Assemblée nationale

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	1	<b>2</b>	2	2
<b>Résultats</b>	2	<b>4</b> <b>Cible atteinte</b>		

Pour accroître l'impact de ses travaux, la commissaire au développement durable a choisi de publier des rapports portant sur les changements climatiques et/ou la biodiversité. En avril 2025, elle a publié quatre rapports sur le thème de la biodiversité. Trois de ces rapports traitent également d'enjeux liés aux changements climatiques.

Le rapport *Aires protégées : conservation de la biodiversité* rappelle que la perte de la biodiversité est un enjeu qui touche toute la planète, le Québec n'y échappant pas. En 2019, des experts mondiaux ont publié un rapport confirmant que la biodiversité s'appauvrit plus rapidement que jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité. Or, pour la conserver, des efforts d'établissement d'un réseau considérable d'aires protégées doivent notamment être déployés.

Le rapport *Forêts : adaptation aux changements climatiques* précise le rôle que les forêts jouent dans le maintien des processus et de l'équilibre écologiques, notamment grâce à leur contribution à la lutte contre les changements climatiques, à la protection des écosystèmes terrestres et aquatiques ainsi qu'à la conservation de la biodiversité.

Le rapport *Verdissement des milieux urbains : résilience de la population face à l'aléa de la chaleur* mentionne que l'un des défis consiste à renforcer la résilience de la population face aux risques climatiques, dont ceux liés à l'aléa de la chaleur. En effet, cet aléa est associé à plusieurs risques sociaux, environnementaux et économiques qui ont des conséquences sur les milieux urbains et leur population (ex. : augmentation du taux de mortalité, incidence sur la disponibilité et la qualité de l'eau potable).

Enfin, l'étude *Développement et conservation du territoire nordique – Enjeux et particularités* fait ressortir que les changements climatiques affectent le territoire nordique plus rapidement que les autres régions du sud du Québec. De nombreuses études, réalisées notamment par Ouranos, soulignent les effets néfastes de ces changements sur les écosystèmes, l'environnement bâti, la santé des populations et les activités socioéconomiques.

## INDICATEUR 1.2.4

Mise en œuvre de mesures pour accroître la notoriété du commissaire au développement durable auprès d'organismes publics et d'acteurs en développement durable

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	Évaluation du taux de notoriété	<b>Déploiement des mesures et accroissement de la notoriété de 10 % par rapport à 2023-2024 d'ici le 31 mars 2027</b>	Déploiement des mesures et accroissement de la notoriété de 10 % par rapport à 2023-2024 d'ici le 31 mars 2027	Déploiement des mesures et accroissement de la notoriété de 10 % par rapport à 2023-2024 d'ici le 31 mars 2027
<b>Résultats</b>	79 %	<b>Mesures déployées</b> <b>Cible atteinte</b>		

L'un des objectifs du Plan stratégique 2023-2027 du Vérificateur général est d'accroître la notoriété du commissaire au développement durable, notamment auprès d'organismes publics et d'acteurs en développement durable. Des actions pour augmenter la visibilité des travaux du commissaire ont été déterminées et mises en œuvre en 2024-2025. Ainsi, le bassin de ceux à qui sont distribués nos rapports a été élargi et la diffusion de ses travaux sur les médias sociaux a été accentuée. En 2024-2025, le nombre de publications sur les médias sociaux a augmenté d'environ 65 % et le bassin de destinataires de ses travaux a connu une croissance similaire.

## OBJECTIF 1.3

S'assurer que nos travaux ont des retombées durables et concrètes

## INDICATEUR 1.3.1

Pourcentage des missions d'audit de performance pour lesquelles des comités d'audit des entités concernées par nos travaux sont rencontrés au sujet du rapport

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	70 %	<b>70 %</b>	70 %	70 %
<b>Résultats</b>	86 %	<b>94 %</b> <b>Cible atteinte</b>		

Le Vérificateur général s'est donné pour objectif de rencontrer les comités d'audit des entités concernées par ses rapports d'audit de performance, afin de favoriser l'application de ses recommandations.

Cet objectif vise les entités dont la création d'un comité d'audit est prévue par la loi constitutive de l'entité concernée ou une directive gouvernementale. Parmi les entités concernées par les rapports publiés entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025, 17 avaient un comité d'audit ou autre comité similaire, et 16 de ces comités ont été rencontrés par le Vérificateur général (94 %).

## INDICATEUR 1.3.2

**Audition annuelle par une commission parlementaire concernant les états financiers consolidés du gouvernement afin d'améliorer la reddition de comptes et la transparence concernant l'utilisation des fonds publics**

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	1	<b>1</b>	1	1
<b>Résultats</b>	Aucune	<b>Aucune</b>	<b>Cible non atteinte</b>	

Au cours des dernières années, des échanges entre la Commission de l'administration publique (CAP) et le Vérificateur général ont eu lieu à propos de l'intérêt d'examiner les états financiers consolidés du gouvernement en commission parlementaire. À la suite de ces échanges, les membres de la CAP ont exprimé leur volonté que l'Assemblée nationale leur confie le mandat d'examiner ces états financiers, dans leur rapport sur l'imputabilité de l'automne 2024. Le Vérificateur général se rendra disponible pour participer à une audition sur les états financiers consolidés du gouvernement dans l'éventualité où ce mandat serait confié à la CAP.

## INDICATEUR 1.3.3

**Mise en œuvre de la stratégie visant à assurer des retombées durables et concrètes de nos travaux d'audit**

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	Adoption d'une stratégie	<b>Mise en œuvre de la stratégie</b>	Mise en œuvre de la stratégie	Bilan des résultats
<b>Résultats</b>	Stratégie adoptée	<b>Stratégie mise en œuvre</b>	<b>Cible atteinte</b>	

En 2023-2024, le Vérificateur général a élaboré une stratégie de communication pour 2024 à 2027, qui vise à assurer des retombées durables et concrètes de ses travaux d'audit, et notamment à renforcer ses relations avec les parlementaires et les citoyens. L'organisation offre davantage de visibilité aux travaux décrits dans ses rapports pour que leurs contenus rejoignent les publics cibles de manière pérenne. Dans ce contexte, des actions de visibilité ont été déterminées et sont déployées en continu, dont une présence plus soutenue sur les médias sociaux et aux tribunes traitant des diverses thématiques liées aux finances publiques et au développement durable.

# Résultats détaillés 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

## ORIENTATION 2 : Une culture inclusive et des personnes mobilisées au cœur de notre mission

### OBJECTIF 2.1

Se démarquer comme employeur afin d'attirer des talents diversifiés en nombre suffisant

#### INDICATEUR 2.1.1

Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'attraction adaptée à la réalité actuelle et future du marché du travail

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	Élaboration et approbation de la stratégie	<b>Déploiement de la phase 1 de la stratégie</b>	Déploiement de la phase 2 de la stratégie	Bilan des résultats
<b>Résultats</b>	Stratégie approuvée en mars 2024	<b>Phase 1 de la stratégie déployée</b> <b>Cible atteinte</b>		

À la suite de l'approbation de la nouvelle stratégie d'attraction en mars 2024, la phase 1 a été déployée en 2024-2025. Les actions suivantes ont notamment été mises en œuvre : la création et le développement d'une nouvelle image pour la marque employeur du Vérificateur général du Québec, la formation d'un groupe d'ambassadeurs-métiers, le renouvellement de la page Carrière du site Web de l'organisation, la refonte des offres d'emploi, la conception d'un nouveau kiosque pour les événements de visibilité et de recrutement, des publications sur les médias sociaux et la création de divers outils promotionnels.

#### INDICATEUR 2.1.2

Taux de postes pourvus

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	92 %	<b>93 %</b>	94 %	95 %
<b>Résultats</b>	93 %	<b>96 %</b>		

En 2024-2025, le Vérificateur général a dépassé sa cible de postes pourvus. Ce résultat peut s'expliquer par différents facteurs. Entre autres démarches, l'organisation a recentré ses actions sur les événements les plus pertinents pour optimiser sa présence et assurer sa visibilité en tant qu'employeur. Bien que le taux de rétention des employés ait été plus élevé cette année (indicateur 2.2.4), l'organisation poursuit ses efforts d'attraction découlant de sa stratégie.

## OBJECTIF 2.2

**Offrir à notre personnel une expérience de travail stimulante, inclusive et qui favorise la santé et le mieux-être**

### INDICATEUR 2.2.1

Taux de mobilisation

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	Détermination d'un nouvel outil de mesure	<b>Prise de la première mesure (positionnement dans le 1<sup>er</sup> quartile selon balisage)</b>	78 %	78 %
<b>Résultats</b>	Nouvel outil de mesure déterminé	<b>Première mesure prise (78 %) (positionnement dans le 1<sup>er</sup> quartile selon balisage : s. o.)</b> <b>Cible atteinte</b>		

La première mesure du taux de mobilisation du personnel a eu lieu en mars 2025, sous la forme d'un sondage en ligne évaluant 12 facteurs. L'objectif initial était d'atteindre un taux se situant dans le premier quartile des organisations qui utilisent la même mesure. Bien que l'outil permette la comparaison avec d'autres organisations du secteur public, il est impossible d'obtenir le classement des organisations par quartile puisque chaque organisation ne mesure pas nécessairement l'ensemble des 12 facteurs. En moyenne, nos résultats concernant les différents facteurs de mobilisation sont de 5,4 % supérieurs à ceux des autres organisations du secteur public. Le Vérificateur général souhaite maintenir, voire augmenter le taux de 78 % obtenu en 2025-2026 et en 2026-2027.

### INDICATEUR 2.2.2

Consolidation et bonification des pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être en milieu de travail

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	Maintien de la certification Entreprise en santé	<b>Obtention du niveau Élite de la certification Entreprise en santé</b>	Maintien du niveau Élite de la certification Entreprise en santé	Obtention du niveau Élite+ de la certification Entreprise en santé
<b>Résultats</b>	Certification Entreprise en santé renouvelée	<b>Niveau Élite de la certification Entreprise en santé obtenu</b> <b>Cible atteinte</b>		

En octobre 2024, le Vérificateur général a obtenu le niveau Élite de la certification Entreprise en santé, à la suite d'un audit réalisé par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). D'ailleurs, le BNQ a souligné des forces significatives de l'organisation, notamment la profondeur de l'engagement des gestionnaires envers la santé et le mieux-être de leur personnel.

Tout au long de l'année 2024-2025, le Vérificateur général a mis en place différentes mesures visant à favoriser la santé et le mieux-être de son personnel. Par exemple, des formations sur la rétroaction en continu et sur la gestion du changement ont été offertes à certains membres du personnel occupant un rôle de gestion. De plus, un midi-conférence portant sur les bienfaits de la marche pour la santé a été proposé au personnel. Par ailleurs, le code de vie organisationnel en matière de mieux-être a été révisé et mis de l'avant, réaffirmant ainsi les valeurs de bien-être promues par l'organisation. Enfin, l'évaluation des différentes actions mises en œuvre a révélé que le personnel était satisfait des mesures déployées.

## INDICATEUR 2.2.3

### Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action en matière d'inclusion

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	Mise sur pied d'un groupe de travail et élaboration du plan	<b>Déploiement de la phase 1 du plan</b>	Déploiement de la phase 2 du plan	Bilan des résultats et repositionnement
<b>Résultats</b>	Groupe de travail créé et plan élaboré	<b>Phase 1 du plan d'action déployée</b>  <b>Cible atteinte</b>		

Tout au long de l'année 2024-2025, l'organisation a déployé la phase 1 de son Plan d'action sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) qui se décline en plusieurs actions visant à répondre aux objectifs suivants :

- Comprendre la réalité du Vérificateur général quant à l'EDI;
- Sensibiliser le personnel en matière d'EDI;
- Renforcer la prise en compte de l'EDI dans la gouvernance;
- Valoriser la diversité du personnel.

Parmi les actions prévues pour la phase 1, notons la mise en œuvre d'une politique en matière d'EDI, laquelle a été diffusée auprès du personnel en décembre 2024. Un guide de rédaction inclusive qui fait état des orientations organisationnelles en matière de communications internes a également été lancé. Par ailleurs, une ambassadrice en matière d'EDI a été désignée au sein de la haute direction; son rôle est de veiller à la prise en compte des principes de l'EDI dans les décisions organisationnelles, tout en favorisant la sensibilisation et la responsabilisation de ses pairs. Enfin, une formation obligatoire sur les biais inconscients et une formation de sensibilisation sur les différences culturelles ont été données.

## INDICATEUR 2.2.4

### Taux de rétention

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	85 %	<b>85 %</b>	85 %	85 %
<b>Résultats</b>	88 %	<b>92 %</b>  <b>Cible atteinte</b>		

En 2024-2025, le taux de rétention du personnel du Vérificateur général s'est élevé à 92 %. Le nombre de mutations demeure stable, alors que le nombre de démissions a considérablement diminué par rapport à l'an dernier (tableau 3). Pour 2024-2025, les titulaires d'emplois supérieurs sont exclus du calcul.

**Tableau 3** Départs volontaires

	2024-2025		2023-2024	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
<b>Démission</b>	11	40,7	21	53,8
<b>Départ à la retraite</b>	2	7,4	4	10,3
<b>Mutation</b>	14	51,9	14	35,9
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>100</b>	<b>39</b>	<b>100</b>

En 2024-2025, le Vérificateur général a poursuivi ses efforts pour mobiliser et retenir son personnel. Par exemple, il s'est doté de pratiques de gestion favorisant la santé et le mieux-être (obtention du niveau Élite de la certification Entreprise en santé – indicateur 2.2.2) et encourageant le développement des compétences de son personnel. Il a aussi déployé son programme d'accompagnement en gestion de la carrière (indicateur 2.3.1). D'ailleurs, les résultats du sondage sur la mobilisation confirment que les efforts investis ont porté fruit.

## OBJECTIF 2.3

### Favoriser le cheminement professionnel au sein de l'organisation

#### INDICATEUR 2.3.1

Élaboration et déploiement d'un programme bonifié d'accompagnement en gestion de la carrière

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	Évaluation des initiatives en place et conception d'un programme bonifié	<b>Déploiement du programme</b>	Bilan des résultats	Mise à jour du programme
<b>Résultats</b>	Initiatives évaluées et programme bonifié approuvé	<b>Programme bonifié déployé</b>	<b>Cible atteinte</b>	

Le programme d'accompagnement en gestion de la carrière a été présenté à l'ensemble du personnel en juin 2024. Parmi les mesures qu'il prévoit ayant été déployées, une page intranet consacrée aux informations sur la carrière a été mise en ligne, une formation spécifique en gestion de la carrière a été offerte aux gestionnaires et un service interne d'accompagnement individuel est dorénavant disponible.

# Résultats détaillés 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

## ORIENTATION 3 : Une organisation qui allie qualité, agilité et innovation

### OBJECTIF 3.1

#### Maintenir le haut standard de qualité

#### INDICATEUR 3.1.1

Pourcentage des missions d'audit évaluées répondant aux normes de certification

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	100 %	<b>100 %</b>	100 %	100 %
<b>Résultats</b>	100 %	<b>100 %</b>		
		<b>Cible atteinte</b>		

Chaque année, un certain nombre de missions d'audit financier et d'audit de performance sont examinées une fois qu'elles sont complétées. Tous les examens d'assurance qualité a posteriori réalisés en 2024-2025 ont conclu que les missions d'audit avaient été effectuées en conformité avec les normes de certification.

### OBJECTIF 3.2

#### Maximiser notre performance et notre agilité

#### INDICATEUR 3.2.1

Nombre de processus, de méthodes et d'outils faisant l'objet d'une révision

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	2	<b>2</b>	2	2
<b>Résultats</b>	2	<b>3</b>		
		<b>Cible atteinte</b>		

En 2024-2025, le Vérificateur général a poursuivi le travail visant à améliorer sa performance ou son agilité. Outre les améliorations découlant de la transformation numérique traitées à l'indicateur 3.2.3, le Vérificateur général a aussi révisé certains de ses processus, méthodes ou outils en cours d'année.

Parmi ses principales réalisations à ce chapitre, l'organisation a revu la planification de ses travaux et ses stratégies en audit financier afin d'optimiser l'utilisation des travaux intérimaires et ainsi de réaliser des procédés d'audit plus tôt en cours d'année. Ces démarches s'inscrivent dans le cadre du projet du devancement de la publication des états financiers consolidés par le gouvernement.

Le Vérificateur général s'est également doté d'un calendrier automatisé pour faciliter le suivi des échéances clés de production des rapports en audit de performance qu'il dépose à l'Assemblée nationale.

Enfin, l'organisation a développé un outil informatique pour automatiser davantage l'élaboration de son budget et son suivi en cours d'année. Cet outil vise à remplacer plusieurs interventions manuelles, à réduire les délais de production et à améliorer l'information de gestion.

Le Vérificateur général améliore constamment ses processus et ce sont uniquement les améliorations nécessitant le plus d'efforts qui sont prises en compte dans le calcul de cet indicateur.

## INDICATEUR 3.2.2

Pourcentage des rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale comme planifié

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	100 %	<b>100 %</b>	100 %	100 %
<b>Résultats</b>	100 %	<b>90 %</b>	<b>Cible non atteinte</b>	

Pour maximiser sa performance, le Vérificateur général s'est donné pour objectif de déposer à l'Assemblée nationale au moment prévu tous ses rapports d'audit de performance. En 2024-2025, 90 % de ses rapports ont été déposés comme planifié. Il est à noter qu'en cours d'exercice 2024-2025, le dépôt du rapport *Accès aux services médicaux spécialisés* initialement prévu au printemps 2025 a été repoussé à l'automne 2025 puisque la portée du mandat a été élargie.

## INDICATEUR 3.2.3

Accélération de la transformation numérique de l'audit

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	Adoption d'une stratégie	<b>Mise en œuvre de la stratégie</b>	Mise en œuvre de la stratégie	Mise en œuvre de la stratégie
<b>Résultats</b>	Stratégie adoptée	<b>Stratégie mise en œuvre</b>	<b>Cible atteinte</b>	

La stratégie du Vérificateur général visant à accélérer la transformation numérique de l'audit a été adoptée en mars 2024. Cette stratégie repose sur plusieurs axes d'intervention. Notamment, au cours de cette première année de mise en œuvre, plusieurs formations ont été élaborées et offertes aux spécialistes en analyse de données et à un grand nombre d'auditeurs afin d'accroître leur utilisation efficiente des logiciels déjà à leur disposition.

De plus, l'analyse servant à identifier les techniques d'audit assistées par ordinateur qui seront bonifiées au cours des prochains mois dans les audits financiers a été réalisée.

## INDICATEUR 3.2.4

Appréciation de la Commission de l'administration publique à la suite de l'audition du Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Satisfaite	<b>Satisfaite</b>	Satisfaite	Satisfaite
Résultats	S. o.	<b>S. o.</b>		

Le Vérificateur général n'a pas reçu de convocation entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025 concernant une audition sur son rapport annuel de gestion.

Néanmoins, dans son rapport sur l'imputabilité du printemps 2025, la Commission de l'administration publique a salué « le travail de M<sup>me</sup> Guylaine Leclerc, dont le mandat de vérificatrice générale a pris fin le 15 mars dernier. La Commission a particulièrement apprécié la rigueur, l'humanité et l'empathie de M<sup>me</sup> Leclerc, qui a brillamment servi la cause d'une saine gestion publique ». La Commission a aussi salué M. Alain Fortin, qui assure l'intérim du poste de vérificateur général depuis ce temps. Enfin, elle a adressé ses remerciements à la commissaire au développement durable, M<sup>me</sup> Janique Lambert, et au personnel du Vérificateur général.



31

# Les ressources

# Ressources humaines

## Répartition de l'effectif par secteur d'activité

**Tableau 4** Effectif au 31 mars, incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2024-2025 <sup>1</sup>	2023-2024	Écart
Audit	246	246	0
Services-conseils	17	20	- 3
Soutien à la gestion	66	68	- 2
<b>Total</b>	<b>329</b>	<b>334</b>	<b>- 5</b>

1. En 2024-2025, les titulaires d'emplois supérieurs sont exclus du calcul.

L'effectif par secteur est demeuré stable en 2024-2025.

## Formation et perfectionnement du personnel

Les informations données dans les tableaux 5 à 7 sont présentées selon les critères prévus dans la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

**Tableau 5** Proportion de la masse salariale investie en formation

	2024	2023
Proportion de la masse salariale (%)	2,51	2,62

**Tableau 6** Nombre moyen de jours de formation par personne

	2024	2023
Cadre	7	6
Professionnel	6	6
Fonctionnaire	2	3
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>6</b>	<b>6</b>

1. Il s'agit du nombre moyen de jours de formation par personne pour le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

**Tableau 7 Somme allouée par personne**

	2024	2023
<b>Somme allouée par personne (\$)<sup>1</sup></b>	<b>2 716</b>	<b>2 524</b>

1. Il s'agit de la somme allouée aux dépenses de formation par personne pour le personnel cadre, le personnel professionnel, le personnel fonctionnaire et le personnel étudiant et stagiaire.

Le Vérificateur général offre annuellement à son personnel des formations lui permettant de parfaire ses connaissances et ses compétences de manière soutenue. Ces formations sont conçues majoritairement à l'interne ou offertes en partenariat avec des firmes externes.

## Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier

**Tableau 8 Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier**

	Nombre 2022-2023	Taux (%) 2022-2023	Nombre 2023-2024	Taux (%) 2023-2024	Nombre 2024-2025	Taux (%) 2024-2025	Taux de la fonction publique (%) 2024-2025
Retraite	3	1,0 %	4	1,3 %	2	0,6 %	2,0 %
Démission	18	6,0 %	21	6,8 %	11	3,4 %	3,1 %
Mutation de sortie	21	7,0 %	14	4,6 %	14	4,3 %	3,8 %
<b>Total – Départ volontaire</b>	<b>42</b>	<b>14,0 %</b>	<b>39</b>	<b>12,7 %</b>	<b>27</b>	<b>8,3 %</b>	<b>9,0 %</b>
Nombre moyen d'employés durant la période de référence	300	s. o.	307	s. o.	325	s. o.	s. o.

Au cours de l'année 2024-2025, le taux de départs volontaires a diminué à 8,3 %. Au total, il y a eu 27 départs, soit 14 mutations vers d'autres ministères et organismes, 11 démissions et 2 départs à la retraite. Le Vérificateur général poursuit ses efforts d'amélioration organisationnelle visant à fidéliser son personnel.

## Ressources financières

Pour l'année 2024-2025, les crédits disponibles pour le Vérificateur général étaient de 48,3 millions de dollars. Ils ont été utilisés pour les charges liées à la rémunération et au fonctionnement, ainsi qu'à l'acquisition d'immobilisations.

Soulignons que des crédits de 1,7 million de dollars n'ont pas été utilisés (tableau 9) pour les raisons principales suivantes :

- une diminution des besoins en honoraires professionnels pour l'audit, attribuable à l'utilisation de ressources internes et au report de certains projets prévus (547 milliers de dollars);
- le coût des services administratifs a diminué en raison du report de mandats et d'une utilisation moindre d'un contrat pour des ressources de pointe en informatique (625 milliers de dollars);
- le coût des licences a diminué par suite du report d'un projet et d'une diminution des droits d'utilisation (378 milliers de dollars);
- le report de quelques mois de certains projets administratifs et une diminution des besoins pour les frais de déplacement et des services externes de graphisme (183 milliers de dollars).

Comme le démontre le tableau 9, le Vérificateur général a décidé de reporter une portion des crédits non utilisés à l'exercice 2025-2026.

**Tableau 9 Utilisation des crédits annuels (en milliers de dollars)<sup>1</sup>**

	2024-2025	2023-2024	2022-2023
Budget de dépenses (Livre des crédits)	46 256	44 116	40 932
Budget d'investissement	935	4 010	4 157
Amortissement	- 1 160	- 840	- 680
Ajustement lié au déploiement du budget autorisé par le Bureau de l'Assemblée nationale	2 268	-	-
Budget additionnel	-	443	327
<b>Crédits totaux</b>	<b>48 299</b>	<b>47 729</b>	<b>44 736</b>
Crédits utilisés pour la rémunération et le fonctionnement	- 45 741	- 43 029	- 38 383
Crédits utilisés pour les immobilisations	- 845	- 2 978	- 1 761
<b>Crédits inutilisés</b>	<b>1 713</b>	<b>1 722</b>	<b>4 592</b>
Crédits périmés liés à la rémunération et au fonctionnement	- 823	0	- 862
Crédits périmés liés aux immobilisations	- 90	- 1 032	- 2 730
<b>Crédits reportés à l'exercice suivant</b>	<b>800</b>	<b>690</b>	<b>1 000</b>

1. Le Vérificateur général établit les montants de ses états financiers en prenant en considération les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les charges présentées dans ses états financiers sont donc différentes des crédits utilisés dans ce tableau.

Le tableau 10 présente la répartition des dépenses consacrées aux différentes activités de l'organisation pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025.

Les dépenses présentées comprennent les coûts directs (main-d'œuvre, honoraires professionnels et frais de déplacement) et les frais généraux (loyer, télécommunications et autres), répartis en proportion des heures de travail effectuées.

Il est à noter que les honoraires d'audit assumés par les entités sont exclus du tableau. L'utilisation des crédits par catégories de dépenses est présentée dans la section Les états financiers audités.

**Tableau 10 Répartition des ressources financières (en milliers de dollars)**

	Dépenses réelles 2024-2025	Dépenses réelles 2023-2024	Écart	Variation (%)
<b>Audit financier</b>				
Audit d'états financiers	20 169	18 727	1 442	7,70
Autres travaux <sup>1</sup>	536	321	215	66,98
	<b>20 705</b>	<b>19 048</b>	<b>1 657</b>	<b>8,70</b>
<b>Audit de performance</b>				
Audit courant et audit particulier	8 844	8 065	779	9,66
Suivi des recommandations	573	837	- 264	- 31,54
Autres travaux <sup>2</sup>	1 985	1 579	406	25,71
	<b>11 402</b>	<b>10 481</b>	<b>921</b>	<b>8,79</b>
<b>Sous-total (travaux d'audit)</b>	<b>32 106</b>	<b>29 529</b>	<b>2 578</b>	<b>8,73</b>
<b>Activités de soutien</b>				
Soutien professionnel	3 655	3 289	366	11,13
Formation	2 463	2 271	192	8,45
Administration	9 354	9 286	68	0,73
<b>Sous-total (activités de soutien)</b>	<b>15 472</b>	<b>14 846</b>	<b>626</b>	<b>4,22</b>
<b>Total</b>	<b>47 578</b>	<b>44 375</b>	<b>3 204</b>	<b>7,22</b>

1. Les autres travaux en audit financier incluent notamment des observations du Vérificateur général découlant des travaux d'audit des états financiers consolidés du gouvernement, qui sont déposées à l'Assemblée nationale.
2. Les autres travaux en audit de performance incluent notamment la revue des activités des entités, la préparation des auditions devant les commissions parlementaires et les travaux concernant le rapport préélectoral.

Comme le montre le tableau 10, les sommes consacrées aux différentes activités de l'organisation (47,6 millions de dollars) ont augmenté de 7,22 % par rapport à l'année 2023-2024. Les causes de cette augmentation sont présentées sommairement ci-après. Les principales variations par catégories de dépenses sont présentées en détail dans la section Les états financiers audités.

## Audit financier

Les dépenses totales en audit financier ont augmenté de 8,70 %. Cela s'explique principalement par les augmentations salariales liées aux conventions collectives et le nombre de postes vacants qui ont été pourvus. De plus, des heures additionnelles ont été consacrées à certains mandats en raison de déficiences identifiées ou de changements de structure au sein des entités auditées.

## Audit de performance

Les dépenses totales en audit de performance ont augmenté de 8,79 %. Cela est principalement dû au fait qu'en ayant pourvu des postes vacants tout au long de l'année, le Vérificateur général a pu consacrer plus d'heures à la réalisation de mandats. Les augmentations salariales liées aux conventions collectives et les heures consacrées à deux rapports d'envergure expliquent également cette augmentation des dépenses. Quant aux heures consacrées au suivi des recommandations, leur nombre peut varier d'une année à l'autre en fonction du nombre et de la complexité des recommandations devant faire l'objet d'un suivi.

## Activités de soutien

Les dépenses pour les activités de soutien ont augmenté de 4,22 %. Les augmentations salariales liées aux conventions collectives ont eu de l'incidence sur les activités de soutien. L'augmentation s'explique également par le soutien professionnel qui a été nécessaire pour accompagner le Vérificateur général dans sa transformation numérique ainsi que dans l'amélioration de l'efficience de ses processus de travail et outils dans le cadre de ses pratiques d'audit. De plus, le personnel a consacré plus de temps aux formations, ce qui a fait augmenter les dépenses de formation et les frais de déplacement pour y assister.

Le tableau 11 présente le coût par heure des activités d'audit, ainsi que le nombre d'heures consacrées à ces activités au cours des trois dernières années.

**Tableau 11 Nombre d'heures consacrées aux activités d'audit et coût par heure de ces activités (en dollars)<sup>1</sup>**

	Audit financier		Audit de performance		Total	
	Nombre d'heures	Coût moyen par heure	Nombre d'heures	Coût moyen par heure	Nombre d'heures	Coût moyen par heure
2024-2025	203 720	149,52	107 159	153,89	310 880	151,03
2023-2024	193 142	146,38	102 164	151,42	295 305	148,54
2022-2023	206 492	124,18	93 554	133,22	300 046	127,00

1. Les données excluent les honoraires versés pour les missions confiées à des cabinets comptables.

En 2024-2025, le coût moyen par heure pour la réalisation de l'ensemble des audits a été de 151,03 dollars, alors qu'il était de 148,54 dollars en 2023-2024. Il s'agit d'une augmentation de 1,68 %. Cette hausse provient des augmentations salariales liées au renouvellement des conventions collectives pour l'ensemble du personnel, combinée à une diminution des frais de soutien administratif et des honoraires professionnels, qui incluent notamment les honoraires des consultants, en audit financier.

Pour ce qui est des heures consacrées à la réalisation de l'ensemble des audits, elles ont augmenté de 5,27 % en 2024-2025.

# Ressources informationnelles

Les ressources informationnelles de l'organisation soutiennent la réalisation de la mission du Vérificateur général du Québec et contribuent à l'atteinte des objectifs énoncés dans son plan stratégique. Elles sont principalement mobilisées autour de trois axes : l'encadrement, la continuité et le développement de nouveaux outils technologiques. L'ensemble de ces activités contribue à maintenir un environnement numérique stable et sécuritaire, à soutenir les opérations courantes et à moderniser les infrastructures et les pratiques.

**Tableau 12 Ressources informationnelles en 2024-2025 (en milliers de dollars)**

	Dépenses ou investissements
Activités d'encadrement	153
Activités de continuité	3 262
Projets de développement	492
<b>Total</b>	<b>3 907</b>

## Activités d'encadrement

Au cours de l'exercice 2024-2025, l'organisation a effectué le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur des technologies de l'information 2023-2025 du Vérificateur général. Ce travail a permis d'assurer la coordination des projets en technologies de l'information, de consolider les orientations stratégiques et d'harmoniser les priorités avec les besoins exprimés par les différents secteurs. Ces activités d'encadrement contribuent directement à une vision cohérente du développement numérique et facilitent la prise de décisions en matière d'investissements technologiques.

## Activités de continuité

Un effort soutenu a été consacré au renouvellement des équipements et des logiciels, de manière à moderniser progressivement les postes de travail et à optimiser les réseaux internes et la sécurité. Ces interventions ont permis de réduire les risques liés à la désuétude technologique, d'optimiser la performance des outils numériques et d'offrir un soutien accru au personnel. En parallèle, des mesures additionnelles de cybersécurité qui visaient à renforcer la protection des systèmes et de l'information ont été déployées.

## Projets de développement

Plusieurs projets de transformation numérique ont également été réalisés. Parmi eux, on retrouve l'actualisation de plateformes internes et le déploiement d'outils collaboratifs, ce qui a permis d'améliorer les façons de travailler, de réduire les délais de traitement et de mieux répondre aux besoins des équipes.

## Bilan des réalisations

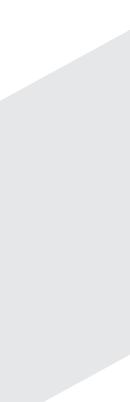
Dans l'ensemble, les investissements réalisés ont permis de maintenir un environnement numérique sécuritaire, de renforcer la capacité organisationnelle et d'améliorer l'expérience des employés.





41

# Les autres exigences



# Développement durable

Le Vérificateur général n'est pas assujetti à la *Loi sur le développement durable*. Or, toujours dans un souci d'exemplarité, il a adopté en mars 2024 un plan, intitulé *Plan de développement durable 2024-2027*.

Ce plan s'inscrit dans la continuité des engagements pris précédemment par le Vérificateur général en matière de développement durable et il se veut complémentaire à ceux qu'il a pris dans son Plan stratégique 2023-2027. Il présente la voie dans laquelle l'organisation s'engage afin d'aller plus loin dans la recherche d'un développement durable, tout en consolidant certains acquis. On y retrouve deux priorités, soit :

- Avoir des répercussions durables au-delà de notre organisation;
- Renouveler nos pratiques de gestion en matière de développement durable.

Pour cette première année de déploiement du plan, une cible était prévue pour 6 des 11 indicateurs en 2024-2025; les cibles ont toutes été atteintes (100 %).

Voici les résultats pour les cibles en lien avec la priorité 1 – Avoir des répercussions durables au-delà de notre organisation.

## Priorité 1 Avoir des répercussions durables au-delà de notre organisation

### 1.1.1

#### Révision du processus de prise en compte du développement durable dans les audits de performance

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Processus révisé et début de son déploiement	S. o.	S. o.
Résultats	Processus révisé et début de son déploiement	S. o.	S. o.

Le processus de prise en compte du développement durable dans les audits de performance a été révisé au cours de l'année 2024-2025 afin que les rapports d'audit de performance fassent clairement état de la contribution des audits aux principes de développement durable et aux objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour 2030. Pour la prochaine année, des missions d'audit ont été désignées pour la prise en compte du développement durable et l'indication de leur contribution à cet égard dans leur rapport, avec pour objectif que 50 % des rapports qui seront déposés indiquent une contribution.

### 1.1.2

#### Pourcentage de rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale indiquant leur contribution au développement durable

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	S. o.	50 %	70 %
Résultats	S. o.		

Il n'y avait pas de cible pour cette année, puisque le processus de prise en compte du développement durable dans les audits de performance devait d'abord être révisé. L'indication dans les rapports de la contribution des audits au développement durable prendra effet en 2025-2026.

### 1.2.1

#### Mise en place d'une veille relative à la divulgation de l'information liée aux critères ESG

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	<b>Veille mise en place</b>	s. o.	s. o.
Résultats	<b>Veille mise en place</b>	s. o.	s. o.

Le Vérificateur général a mis en place une veille structurée pour être à l'affût des nouveautés en matière de divulgation de l'information liée aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Entre autres, il a désigné des personnes responsables de cette veille qui ont répertorié et analysé diverses publications concernant les critères ESG pour suivre les connaissances dans ce domaine.

### 1.2.2

#### Comptes rendus présentés aux comités stratégiques concernés

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	<b>1</b>	2	2
Résultats	<b>1</b>		

Le Vérificateur général a demandé aux responsables de la veille relative à la divulgation de l'information liée aux critères ESG de faire rapport aux membres des comités stratégiques concernés des enjeux liés aux critères ESG et de leurs répercussions possibles sur les travaux d'audit. Les responsables de la veille ont déposé une première reddition de comptes en octobre 2024, laquelle faisait notamment état de l'évolution de nouvelles normes de certification de l'information sur la durabilité.

### 1.3.1

#### Élaboration d'un parcours de formation en matière de développement durable

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	<b>Parcours de formation élaboré</b>	s. o.	s. o.
Résultats	<b>Parcours de formation élaboré</b>	s. o.	s. o.

Le Vérificateur général a élaboré un parcours de formation en développement durable au cours de l'automne 2024 pour mieux outiller les membres de son personnel et leur permettre de prendre davantage en compte le développement durable dans leurs activités professionnelles. Le parcours comprend une offre de formations diversifiée et mieux adaptée aux différentes catégories d'emploi. Les formations seront offertes progressivement à partir de 2025-2026.

### 1.3.2

#### Parcours de formation en matière de développement durable déployé

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	<b>s. o.</b>	Cible à déterminer	Cible à déterminer
Résultats	<b>s. o.</b>		

Cette année, les efforts ont été consacrés à la réalisation du nouveau parcours de formation en matière de développement durable. Les formations seront offertes à compter de 2025-2026. Nous visons, pour la première année de formation, à ce que 40 % du personnel suive la formation obligatoire en matière de développement durable.

### 1.4.1

#### Élaboration d'un nouveau programme d'activités de sensibilisation et de mobilisation à l'égard du développement durable

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Programme d'activités élaboré	S. o.	S. o.
Résultats	Programme d'activités élaboré	S. o.	S. o.

Le groupe de travail en développement durable a élaboré le Programme d'activités de sensibilisation et de mobilisation à l'égard du développement durable 2025-2026. Ce programme vise notamment à faire la promotion de pratiques durables et à encourager l'innovation et l'adoption de ces pratiques auprès du personnel. Les activités déterminées, qui seront réalisées à compter de 2025-2026, sont liées aux thèmes suivants : la mobilité durable, l'environnement et la biodiversité, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles de même que l'économie circulaire.

### 1.4.2

#### Pourcentage des activités déployées

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	S. o.	100 %	100 %
Résultats	S. o.		

Cette année, les efforts ont été consacrés à l'élaboration d'un nouveau programme d'activités de sensibilisation et de mobilisation à l'égard du développement durable. Les activités déterminées seront déployées à compter de l'année prochaine.

Voici les résultats pour les cibles en lien avec la priorité 2 – Renouveler nos pratiques de gestion en matière de développement durable.

## Priorité 2

### Renouveler nos pratiques de gestion en matière de développement durable

#### 2.1.1

##### Élaboration d'une procédure d'évaluation de la durabilité des interventions structurantes

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Procédure élaborée	s. o.	s. o.
Résultats	Procédure élaborée	s. o.	s. o.

La Procédure relative à l'évaluation de la durabilité des interventions structurantes a été approuvée par le comité de direction le 25 mars 2025. Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025, cette procédure oriente les gestionnaires appelés à réaliser une évaluation de la durabilité lors de l'élaboration d'une des interventions structurantes visées, par exemple une politique ou une directive.

#### 2.1.2

##### Pourcentage des interventions structurantes visées évaluées

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	s. o.	100 %	100 %
Résultats	s. o.		

Cette année, les efforts ont été consacrés à l'élaboration d'une procédure d'évaluation de la durabilité des interventions structurantes. L'évaluation des interventions structurantes visées débutera l'année prochaine.

#### 2.2.1

##### Mise à jour de la démarche de gestion environnementale

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	s. o.	Démarche mise à jour	s. o.
Résultats	s. o.		s. o.

La fin des travaux de mise à jour de la démarche de gestion environnementale de l'organisation est prévue pour 2025-2026.

# Accès à l'égalité en emploi

## Membres des minorités visibles, membres des minorités ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones et femmes

**Tableau 13** Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	25	7,99 %	30	9,12 %	36	10,91 %
Membres des minorités ethniques	7	2,24 %	10	3,04 %	10	3,03 %
Personnes handicapées	1	0,32 %	3	0,91 %	2	0,61 %
Personnes autochtones	3	0,96 %	3	0,91 %	3	0,91 %
Femmes	211	67,41 %	220	66,87 %	222	67,27 %

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

À moins d'indications contraires de la révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2028<sup>2</sup> :

- Membres des minorités visibles : 16,6 %;
- Membres des minorités ethniques : 4,0 %;
- Personnes handicapées : 2,4 %;
- Personnes autochtones : 1,0 %;
- Femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation dans l'ensemble de l'effectif.

2. Il est à noter que les cibles de représentativité pour les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes autochtones sont des cibles intermédiaires. Celles-ci seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

**Tableau 14 Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein du personnel d'encadrement – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
Membres des minorités ethniques	1	2,33 %	2	4,55 %	2	4,65 %
Personnes handicapées	0	0,00 %	1	2,27 %	1	2,33 %
Personnes autochtones	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
Femmes	24	55,81 %	29	65,91 %	29	67,44 %

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

À moins d'indications contraires sur la révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2028<sup>3</sup> :

- Membres des minorités visibles : 7,1 %;
- Membres des minorités ethniques : 3,0 %;
- Personnes handicapées : 0,5 %;
- Personnes autochtones : 1,2 %;
- Femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation au sein du personnel d'encadrement.

3. Il est à noter que les cibles de représentativité pour les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes autochtones sont des cibles intermédiaires. Celles-ci seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

## Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes visés

**Tableau 15** Autres mesures ou actions en 2024-2025 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupes visés	Nombre de personnes visées
1. Participation aux événements organisés par Québec international visant à attirer et à recruter des candidats potentiels.	Membres des minorités visibles et ethniques	n. d.
2. Échanges en continu sur les mesures mises en place quant à l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) avec le groupe de travail formé à l'interne à cet effet.	Tous les groupes cibles	Tout le personnel
3. Déploiement des mesures identifiées dans la phase 1 du Plan d'action sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) telles que :	Tous les groupes cibles	Tout le personnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ le déploiement d'une politique en matière d'EDI;</li> <li>■ la désignation d'une ambassadrice en matière d'EDI au sein de la haute direction;</li> <li>■ le déploiement d'un guide de rédaction inclusive pour les communications à l'interne.</li> </ul>		
4. Promotion de diverses formations, dont :	Minorités visibles et ethniques, personnes handicapées et personnes autochtones	Tout le personnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'impact des biais inconscients sur la discrimination</li> <li>■ Sensibilisation aux différences culturelles</li> <li>■ Découvrir la diversité et l'inclusion</li> <li>■ Vers une approche inclusive de la gestion de la diversité culturelle</li> <li>■ Je suis une personne handicapée</li> <li>■ Sensibilisation aux réalités autochtones</li> </ul>		

## Divulgation d'actes répréhensibles

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1) offre la possibilité à toute personne (les citoyens et les membres du personnel du Vérificateur général) de divulguer un acte répréhensible dont elle a été témoin, en s'adressant à la personne désignée responsable du suivi des divulgations.

La nature répréhensible des actes visés par cette loi diffère des plaintes concernant la façon dont le Vérificateur général et ses mandataires mènent la mission de l'organisation. Par « acte répréhensible », on entend notamment une contravention aux lois, un manquement grave à l'éthique ou à la déontologie, un abus d'autorité, l'atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne, l'atteinte à l'environnement, ou encore le fait de poser un geste qui risque de porter gravement atteinte à une personne ou à l'environnement. De même, peut être assimilé à un acte répréhensible le fait de conseiller à autrui de commettre un des actes mentionnés précédemment.

Par ailleurs, depuis le 30 novembre 2024, la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2024, c. 21) octroie au Protecteur du citoyen les responsabilités de traiter les plaintes à l'égard de représailles, notamment celles liées aux divulgations effectuées en vertu de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*. Elle octroie également au Protecteur du citoyen la responsabilité d'offrir de la médiation. Elle lui accorde le pouvoir de représenter un plaignant pour l'exercice d'un recours et celui de faire, à la suite d'une vérification ou d'une enquête effectuée afin de déterminer si la plainte est fondée, les recommandations qu'il estime appropriées.

Au cours de l'année 2024-2025, le Vérificateur général a reçu six divulgations d'acte répréhensible, qu'il a traitées avec rigueur, en toute confidentialité.

# Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*, la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public veille à y assurer le respect et la mise en œuvre de cette loi. Le Vérificateur général est un organisme public au sens de cette loi.

Chez le Vérificateur général, ces fonctions ont été déléguées à la Direction des affaires juridiques. Cette dernière exerce ainsi la fonction de responsable de l'accès aux documents ainsi que celle de responsable de la protection des renseignements personnels que l'organisation détient. Elle est, par ailleurs, assistée d'un comité, lequel est chargé de la soutenir dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations.

C'est le comité sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la gestion des risques, présidé par le vérificateur général par intérim, qui exerce ces fonctions en conformité avec le cadre légal et réglementaire en vigueur. Ce comité est appuyé par un groupe de travail permanent sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la gestion des risques. Ce comité s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2024-2025. La personne désignée responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels est également membre de ce comité.

Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents du Vérificateur général, à moins d'une exception prévue dans la loi. Lorsque le requérant est une personne handicapée, des mesures raisonnables d'accommodement sont mises en place, sur demande, afin de lui permettre d'exercer le droit d'accès aux documents. Les renseignements personnels que détient le Vérificateur général sont toutefois confidentiels, sauf exception.

Le Vérificateur général recense les demandes qu'il a reçues en vertu de la loi, qu'il s'agisse de demandes d'accès à ses documents ou de demandes en matière de renseignements personnels. Le nombre de demandes reçues et traitées au cours de l'année 2024-2025 est de 18 (tableau 16).

## Tableau 16 Nombre de demandes reçues en 2024-2025

**18<sup>1</sup>**

1. Ce nombre inclut les demandes d'accès à des documents administratifs, les demandes d'accès à des renseignements personnels et les demandes de rectification. Lorsqu'une demande comporte plus d'un volet (accès à des renseignements personnels et rectification, accès à des documents administratifs et à des renseignements personnels, etc.), elle n'est comptabilisée qu'une seule fois, en fonction de l'aspect qui est jugé prépondérant.

## Tableau 17 Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais, du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025<sup>1</sup>

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Demandes de rectification
0 à 20 jours	16	1	0
21 à 30 jours	1	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

1. Les demandes présentées sont celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de demandes traitées pourraient différer.

**Tableau 18 Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues, du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025<sup>1</sup>**

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Demandes de rectification	Dispositions de la loi invoquées
Acceptée (entièrement)	0	0	0	–
Partiellement acceptée	8	0	0	Remise partielle de documents ou renseignements visés par les demandes et détenus par l'organisme, articles 1, 10, 11, 12, 13, 14, 21, 22, 29, 41, 47, 48, 52.2, 53, 53.1, 54, 56 et 86 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>
Refusée (entièrement)	9	1	0	Aucun document ou renseignement visé par les demandes n'était détenu et/ou ces demandes ont été référées à un autre organisme qui en était le détenteur, articles 1, 15, 29, 31, 41, 42(2), 47, 48 et 52 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>
Autres	0	0	0	–

1. Les demandes présentées sont celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de demandes traitées pourraient différer.

**Tableau 19 Mesures d'accompagnement raisonnable et avis de révision du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025**

Demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accompagnement raisonnable	0
Avis de révision reçu de la Commission d'accès à l'information	0

# **Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration**

En vertu de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, le Vérificateur général, tout comme les autres institutions parlementaires, est assujetti à la *Charte de la langue française*. Depuis l'entrée en vigueur des dispositions de la Charte, le Vérificateur général a suivi de près l'évolution de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* et a entamé un processus de révision de ses politiques et façons de faire.

La qualité du français est une valeur importante pour le Vérificateur général. Par souci d'exemplarité, il suivait déjà les orientations de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, alors qu'il n'y était pas assujetti. Il fait la promotion du français en continu en exigeant entre autres la révision linguistique approfondie de tout document destiné à une large diffusion et en offrant de l'aide à la rédaction.

En vertu de la *Charte de la langue française*, un émissaire et un émissaire substitut peuvent être désignés afin de veiller à ce rôle primordial, qui consiste principalement à déterminer les travaux et adéquations à apporter au sein du Vérificateur général, à sensibiliser son personnel quant au rôle exemplaire de l'État et à lui communiquer l'information nécessaire à cet égard.

Deux personnes sont désignées émissaires en matière de langue française chez le Vérificateur général.

## Tableau 20 Émissaire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Oui
Si oui, énumérez ces mesures.	Diffusion de la directive dans l'intranet de l'organisation pour une consultation en tout temps par le personnel et rappel de la directive lors de rencontres du personnel

## Tableau 21 Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation?	Oui
■ Si vous avez pris une directive particulière, combien d'exceptions cette directive compte-t-elle?	La directive particulière du Vérificateur général prévoit 27 exceptions relatives à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle. Cependant, ces 27 exceptions sont déjà toutes prévues dans les textes légaux.
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions.	Aucune

## Tableau 22 Politique linguistique de l'État

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Oui
Si oui, énumérez cette ou ces mesures :	Rencontres avec le nouveau personnel, rencontres avec tout le personnel et communiqués internes rappelant les principes de la Politique linguistique de l'État
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publie, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.	
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé?	Aucun
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable?	22

# **Mesures relatives à l'indépendance, à la protection et à la sécurité de l'information**

Tout le personnel du Vérificateur général doit remplir une déclaration annuelle relative à l'indépendance et à la confidentialité. Cette déclaration rappelle à chacun et à chacune ses responsabilités à cet égard. De plus, chaque membre d'une équipe de mission d'audit analyse son indépendance avant et durant l'exécution de toute mission de certification.

Tout le personnel doit suivre la formation *Code de déontologie au Vérificateur général du Québec*, en plus de respecter les politiques, directives et mesures en vigueur. Également, tout le personnel doit chaque mois visionner des capsules sur la cybersécurité, qui abordent notamment la protection des renseignements personnels et professionnels. Un suivi du nombre de personnes ayant visionné les capsules est effectué.

De plus, des activités de formation sont offertes pour sensibiliser le personnel à la sécurité de l'information et à la protection des renseignements personnels, et pour leur faire part des exigences à respecter en la matière.





# 5

## Les états financiers audités

**Le Vérificateur général** est financé par des crédits parlementaires annuels. Ses états financiers sont dressés de façon à respecter les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Selon les états financiers, les charges totales de l'exercice 2024-2025 se sont chiffrées à 47,6 millions de dollars, soit une hausse de 7,22 % par rapport à l'exercice précédent.

La principale hausse cette année est attribuable à la rémunération. Cette augmentation, qui s'élève à 2 808 milliers de dollars (7,6 %), s'explique surtout par le renouvellement des conventions collectives, par les postes vacants qui ont été pourvus et la variation de la valeur des banques de congés du personnel. Notons qu'en 2024-2025, la rémunération a représenté 83,2 % des charges du Vérificateur général, comparativement à 82,9 % en 2023-2024.

# Rapport de la direction

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le cabinet MDCB comptables professionnels agréés s.e.n.c. a procédé à l'audit des états financiers du Vérificateur général du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de son audit et l'expression de son opinion. L'auditeur indépendant peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Vérificateur général du Québec pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Alain Fortin, CPA auditeur  
Vérificateur général par intérim



Amélie Vaillancourt, CPA  
Directrice des ressources financières et matérielles

Québec, le 10 juillet 2025

# Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Vérificateur général du Québec ( « l'entité » ), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats et de l'excédent cumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

# Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Société de comptables professionnels agréés<sup>1</sup>

Québec, le 10 juillet 2025

# État des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

	2025		2024
	Budget initial (note 3)	Résultats réels	Résultats réels
<b>Revenus (note 4)</b>	<b>48 524</b>	<b>47 441</b>	<b>46 530</b>
<b>Charges</b>			
Rémunération	38 574	<b>39 581</b>	36 773
Services professionnels en audit	1 955	<b>1 476</b>	1 525
Services d'audits financiers	697	<b>629</b>	510
Services administratifs	2 161	<b>1 536</b>	1 339
Droits d'auteur et licences	1 334	<b>956</b>	940
Frais de déplacement et de représentation	371	<b>303</b>	271
Télécommunications	265	<b>276</b>	258
Services d'impression et de publication	260	<b>145</b>	165
Loyers, taxes et électricité	1 572	<b>1 594</b>	1 584
Fournitures	128	<b>61</b>	72
Entretien	47	<b>24</b>	85
Amortissement des immobilisations corporelles	1 160	<b>997</b>	853
	<b>48 524</b>	<b>47 578</b>	<b>44 375</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>–</b>	<b>(137)</b>	<b>2 155</b>
<b>Excédent cumulé au début de l'exercice</b>		<b>4 373</b>	<b>2 218</b>
<b>Excédent cumulé à la fin de l'exercice</b>		<b>4 236</b>	<b>4 373</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# État de la situation financière au 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

	2025	2024
<b>Actifs financiers</b>		
Droits de trésorerie	<b>4 627</b>	7 563
Créances	19	40
À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu, sans intérêt et échéance (note 5)	<b>8 415</b>	8 192
	<b>13 061</b>	<b>15 795</b>
<b>Passifs</b>		
Charges à payer et frais courus (note 6)	<b>9 474</b>	12 634
Crédits reportés (note 7)	<b>800</b>	690
Provision pour congés de maladie (note 8)	<b>3 300</b>	2 823
Avantages incitatifs reportés relatifs aux baux	<b>557</b>	640
	<b>14 131</b>	<b>16 787</b>
<b>Dette nette</b>	<b>(1 070)</b>	<b>(992)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 9)	<b>4 352</b>	4 671
Charges payées d'avance	<b>954</b>	694
	<b>5 306</b>	<b>5 365</b>
<b>Excédent cumulé</b>	<b>4 236</b>	<b>4 373</b>
<b>Obligations contractuelles (note 10)</b>		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Vérificateur général du Québec



Alain Fortin, CPA auditeur  
Vérificateur général par intérim



Amélie Vaillancourt, CPA  
Directrice des ressources financières et matérielles

# État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

	2025		2024
	Budget (note 3)	Résultats réels	Résultats réels
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	–	(137)	2 155
Variation due aux immobilisations :			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(935)	(678)	(2 978)
Perte sur disposition d'actifs	–		7
Amortissement des immobilisations corporelles	1 160	997	853
	<b>225</b>	<b>319</b>	<b>(2 118)</b>
Acquisitions de charges payées d'avance		(954)	(694)
Utilisation de charges payées d'avance		694	476
	–	(260)	(218)
<b>Augmentation de la dette nette</b>	<b>225</b>	<b>(78)</b>	<b>(181)</b>
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>	–	(992)	(811)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>		<b>(1 070)</b>	<b>(992)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

	2025	2024
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (Déficit) de l'exercice	(137)	2 155
Élément sans effet sur les droits de trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	997	853
Perte sur disposition d'actifs	-	7
Avantages incitatifs reportés relatifs aux baux	(14)	(37)
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement:		
Créances	21	(2)
À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu	(223)	(549)
Avantages incitatifs reportés relatifs aux baux	(69)	(68)
Charges à payer et frais courus	(1 493)	3 049
Crédits reportés	110	(310)
Provision pour congés de maladie	477	(823)
Charges payées d'avance	(260)	(218)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>(591)</b>	<b>4 057</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(2 345)	(2 017)
<b>Augmentation (Diminution) des droits de trésorerie</b>	<b>(2 936)</b>	<b>2 040</b>
<b>Droits de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>7 563</b>	<b>5 523</b>
<b>Droits de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>4 627</b>	<b>7 563</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Notes complémentaires

## 31 mars 2025

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 1. Nature des activités

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification des livres et comptes du fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes du gouvernement du Québec. Cette vérification comporte l'audit financier, l'audit de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi que l'audit de performance. Le Vérificateur général du Québec exerce les pouvoirs que la loi lui confie et les résultats de ses audits sont communiqués à l'Assemblée nationale, dont il relève.

Le Vérificateur général du Québec est financé au moyen de crédits annuels octroyés par l'Assemblée nationale et n'est pas assujetti aux termes des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

### 2. Principales méthodes comptables

#### Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Vérificateur général du Québec utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Vérificateur général du Québec par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément faisant l'objet d'estimations est l'évaluation de la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

#### Instruments financiers

Les droits de trésorerie et les créances sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus, à l'exception des avantages sociaux à payer, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Revenus

Les crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si ces crédits sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans ces cas, ils sont comptabilisés à titre de revenus au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

# Notes complémentaires

## 31 mars 2025

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Actifs

#### Droits de trésorerie

Les opérations financières du Vérificateur général du Québec sont effectuées par l'entremise du fonds général du fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de trésorerie représentent le montant d'encaisse que le Vérificateur général du Québec a le droit de tirer du fonds général du fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

### Passifs

#### Avantages incitatifs reportés relatifs aux baux

Les avantages incitatifs accordés par les bailleurs, en vertu de baux à long terme pour la location de locaux administratifs, sont reportés et réduits de façon linéaire sur la durée du bail.

#### Crédits reportés

Certains crédits parlementaires inutilisés peuvent être reportés uniquement à l'exercice subséquent. Ce report doit être autorisé au préalable par le Bureau de l'Assemblée nationale.

#### Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables établies par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

# Notes complémentaires

## 31 mars 2025

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Catégorie	Durée
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Développement informatique	10 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

### Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les services reçus à titre gratuit ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

### Gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

# Notes complémentaires

## 31 mars 2025

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 3. Budget

Le budget détaillé, préparé par la direction du Vérificateur général du Québec, a été approuvé par le Bureau de l'Assemblée nationale le 28 mars 2024 et est présenté comme budget initial de 48 134 milliers de dollars. Le Bureau a également autorisé, par la décision 2257 du 6 avril 2023, le report du solde des crédits non utilisés en 2023-2024 à l'exercice financier 2024-2025 jusqu'à concurrence de 3 % des crédits autorisés, sauf la partie investissement, advenant des disponibilités budgétaires au 31 mars 2024. Ainsi, afin de mettre en œuvre cette décision, un ajout de 390 milliers de dollars a été inclus dans le budget 2024-2025, portant le budget à 48 524 milliers de dollars.

### 4. Revenus

Le Vérificateur général du Québec est financé par des crédits parlementaires annuels.

	2025	2024
<strong>Crédits parlementaires</strong>		
Initiaux	<strong>47 609</strong>	46 286
Réalloués de l'exercice antérieur	<strong>690</strong>	1 000
Additionnels	—	443
À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu (variation des sommes)	<strong>855</strong>	549
Autres revenus	—	201
	<strong>49 154</strong>	<strong>48 479</strong>
Périmés	(913)	(1 259)
Reportés à l'exercice subséquent	(800)	(690)
	<strong>47 441</strong>	<strong>46 530</strong>

### 5. À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu

	2025	2024
Traitements et avantages sociaux	<strong>5 115</strong>	4 737
Congés de maladie	<strong>3 300</strong>	3 455
	<strong>8 415</strong>	<strong>8 192</strong>

# Notes complémentaires

## 31 mars 2025

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 6. Charges à payer et frais courus

	2025	2024
Fournisseurs et autres	1 029	2 524
Congés de maladie	-	558
Traitements	3 757	5 017
Avantages sociaux	379	578
Provision pour vacances	4 309	3 957
	<b>9 474</b>	<b>12 634</b>

### 7. Crédits reportés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, le Vérificateur général du Québec a reporté 800 milliers de dollars en crédits (2024 : 690 milliers de dollars).

	2025	2024
<b>Solde au début</b>	<b>690</b>	1 000
Crédits reportables	800	690
Virement aux revenus de l'exercice	(690)	(1 000)
<b>Solde à la fin</b>	<b>800</b>	<b>690</b>

# Notes complémentaires

## 31 mars 2025

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 8. Provision pour congés de maladie

Le Vérificateur général du Québec dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

#### Fonctionnaires et professionnels

Les fonctionnaires et les professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à la limite prescrite. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

#### Cadres

Pour les cadres, des dispositions transitoires sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2031. Celles-ci prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie au 31 mars 2025. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

	2025	2024
<b>Solde au début</b>	<b>2 823</b>	3 646
Charge de l'exercice	1 098	384
Prestations versées au cours de l'exercice	(621)	(575)
Part devenue payable des professionnels <sup>1</sup>	-	(632)
<b>Solde à la fin</b>	<b>3 300</b>	<b>2 823</b>

1. Présenté dans les charges à payer et frais courus.

#### Évaluation

Le programme d'accumulation de congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2025	2024
Taux d'indexation	2,50 %	2,50 %
Taux d'actualisation	3,20 % à 4,49 %	4,00 % à 4,50 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	19 ans	19 ans

# Notes complémentaires

## 31 mars 2025

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 9. Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives	Matériel et équipement	Équipement informatique et logiciels	Développement informatique	2025 Total	2024 Total
<b>Coût des immobilisations</b>						
Solde d'ouverture	3 712	885	3 476	378	<b>8 451</b>	7 939
Acquisitions	3	12	588	75	<b>678</b>	2 978
Radiations et dispositions	–	–	(286)	–	<b>(286)</b>	(2 466)
<b>Solde de clôture</b>	<b>3 715</b>	<b>897</b>	<b>3 778</b>	<b>453</b>	<b>8 843</b>	<b>8 451</b>
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde d'ouverture	522	377	2 622	259	<b>3 780</b>	5 386
Amortissement de l'exercice	377	142	469	9	<b>997</b>	853
Incidence des radiations et dispositions	–	–	(286)	–	<b>(286)</b>	(2 459)
<b>Solde de clôture</b>	<b>899</b>	<b>519</b>	<b>2 805</b>	<b>268</b>	<b>4 491</b>	<b>3 780</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars</b>	<b>2 816</b>	<b>378</b>	<b>973</b>	<b>185</b>	<b>4 352</b>	<b>4 671</b>

Au 31 mars 2025, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles qui ne font pas l'objet d'un amortissement, soit parce qu'elles sont en cours de construction, de développement ou de mise en valeur, soit parce qu'elles ont été mises hors service, est de 397 milliers de dollars (2024 : 123 milliers de dollars).

Des acquisitions d'immobilisations corporelles ayant une valeur comptable de 318 milliers de dollars (2024 : 1 985 milliers de dollars) sont présentées dans les charges à payer et frais courus.

	2025	2024
Budget initial d'immobilisations corporelles	<b>935</b>	4 010
Acquisitions de l'exercice	<b>(678)</b>	(2 978)
Crédits réalloués aux frais payés d'avances	<b>(167)</b>	–
Crédits parlementaires périmés	<b>(90)</b>	(1 032)
	–	–

# Notes complémentaires

**31 mars 2025**

**(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)**

## 10. Obligations contractuelles

Le Vérificateur général du Québec loue des locaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation et d'un contrat de service pour un montant de 10 386 milliers de dollars (2024 : 11 470 milliers de dollars) expirant de mai 2025 à juillet 2033. Les obligations contractuelles s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

2025-2026	1 525
2026-2027	1 526
2027-2028	1 527
2028-2029	1 516
2029-2030 et les suivants	4 292
	<b>10 386</b>

De plus, le Vérificateur général du Québec a signé des contrats de services professionnels pour 2 497 milliers de dollars (2024 : 1 869 milliers de dollars) comportant une clause de résiliation unilatérale.

## 11. Opérations entre apparentés

Le Vérificateur général du Québec est apparenté à toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont les membres décisionnels du comité exécutif.

Le Vérificateur général du Québec n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre le Vérificateur général du Québec et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

Les membres du personnel du Vérificateur général du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), incluant le Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Vérificateur général du Québec n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Le coût de ces avantages sociaux, payés à même les crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, entité sous contrôle commun, n'est pas présenté dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

# Notes complémentaires

## 31 mars 2025

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 12. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Le Vérificateur général du Québec est exposé au risque de crédit et de liquidité, mais n'est pas exposé au risque de marché qui se définit comme étant le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit associé aux droits de trésorerie et aux créances est réduit puisque ces sommes sont à recevoir d'entités gouvernementales. Aux 31 mars 2025 et 2024, toutes les créances étaient recevables dans les 30 jours. L'exposition maximale au risque de crédit se limite à la valeur comptable des droits de trésorerie et des créances.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Vérificateur général du Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le Vérificateur général du Québec établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des droits de trésorerie nécessaires pour satisfaire à ses obligations.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers.

	2025	2024
<b>Charges à payer et frais courus</b>		
Moins de 90 jours	<b>2 488</b>	4 031
90 à 365 jours	<b>6 607</b>	8 025
	<b>9 095</b>	<b>12 056</b>

# Annexes

**Annexe 1** Organigramme du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2025

**Annexe 2** Audits des états financiers confiés à des cabinets comptables et honoraires versés pour l'exercice clos (en dollars)

**Annexe 3** Interventions en audit de performance réalisées de juillet 2024 à juin 2025, telles que comptabilisées dans le tableau 1 du présent rapport

**Annexe 4** Liste des entités pour lesquelles le rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers signé entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025 comporte une opinion modifiée

**Annexe 5** Décisions prises à l'égard des dénonciations, y compris les contributions

# Annexe 1

## Organigramme du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2025

### François Dubreuil

Secrétaire général

### Anne-Marie Dodds

Direction des affaires juridiques

### Line-Sylvie Perron

Direction des communications

### Adéline Mercier

Direction principale des personnes, des compétences et de la culture organisationnelle

### Isabelle Savard

Direction de la formation organisationnelle et du soutien aux opérations en audit de performance

### Adéline Mercier, p. i.

Direction de l'attraction, de la gestion des personnes et de la santé

### Nathalie Desjardins

Direction générale de l'administration

### Amélie Vaillancourt

Direction des ressources financières et matérielles

### Ioana Cocirlan

Direction des ressources informationnelles



### Alain Fortin, p. i.

Vérificateur général

### Christine Roy

Sous-vérificatrice générale

### France Alain

Direction générale des services-conseils et de la méthodologie en audit financier

### Julie Lemieux

Direction de la méthodologie et des services-conseils en audit financier

## Pratiques d'audit

### Patrick Dubuc

Vérificateur général adjoint

### Vacant

Vérificateur général adjoint

### Janique Lambert

Commissaire au développement durable

### Caroline Rivard

Vérificatrice générale adjointe

### Directeurs généraux d'audit

Nicolas Bougie, Moïsette Fortin, Roch Guérin, Daniel Martel et Martin St-Louis

### Directeurs principaux d'audit

Guillaume Joron et Stéphanie Tremblay

### Directeurs d'audit

Guillaume Bellemare, Josée Bellemare, France Béty, Marie-Hélène Boily, Amélie Bergeron-Cauchon, Annick Boutin, Myrianne Bussière, Jessie Caisse, Louise Carrier, Joëlle Chateauvert, Étienne Côté, Marc Duval, Selma Elafrit, Vickie Fournier, Éric Gennetier, Marie-Pier Germain, Michaël Goulet, Sarah Leclerc, Sylvie Lessard, Geneviève Morin, Carl Pelletier, Mélanie Poisson, Sébastien Simard, Josée Thiboutot, et Patrice Watier

**environ 200 conseillers en audit**

## Annexe 2

### Audits des états financiers confiés à des cabinets comptables et honoraires versés pour l'exercice clos (en dollars)<sup>1</sup>

	Nombre d'interventions 2024-2025 <sup>2</sup>	Honoraire professionnels assumés par :			
		Vérificateur général		Entités	
		31 mars 2024	31 mars 2023	31 mars 2024	31 mars 2023
1	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	67 400	63 600	
2	Cautionnements individuels des agents de voyages	1			15 500 9 000
3	Centre de la francophonie des Amériques	1	26 500	25 000	
4	Commission de la construction du Québec	12			630 000 600 000
5	Corporation d'Urgences-santé	1	57 000	57 000	
6	École nationale de police du Québec	1			37 800 36 000
7	École nationale des pompiers du Québec	1			31 000 30 500
8	Fonds de recherche du Québec <sup>3</sup>	0	67 852		
9	Fonds d'indemnisation des agents de voyages	1			34 125 17 000
10	Héma-Québec	1			144 148 47 500
11	Institut national de santé publique du Québec	1	34 621	32 972	
12	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux <sup>4</sup>	1	41 250		
13	Musée d'art contemporain de Montréal	1	72 800	71 000	
14	Musée de la civilisation	1	39 300	37 100	
15	Musée national des beaux-arts du Québec	1	39 300	37 100	
16	Office des professions du Québec	1			42 216 38 200
17	Office Québec-Monde pour la jeunesse	1	39 315	35 929	
18	Régie de l'énergie	1			48 900 46 100
19	Régie du bâtiment du Québec	1			43 375 40 500
20	Société de développement de la Baie-James	0 <sup>5</sup>			47 900 91 846 <sup>6</sup>
21	Société de développement des entreprises culturelles	1	73 000	70 200	
22	Société de financement des infrastructures locales	1			125 000 115 000
23	Société des établissements de plein air du Québec	1			70 000 54 500
24	Société de télédiffusion du Québec	1	44 303	45 480	
25	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	1			54 286 44 940
26	Société québécoise d'information juridique	1			41 345 39 375
27	Tribunal administratif du travail	1			21 500 20 750
<b>Total</b>		<b>36</b>	<b>602 641</b>	<b>475 381</b>	<b>1 387 095</b> <b>1 231 211</b>

1. Les montants peuvent différer de ceux mentionnés dans les états financiers, puisque des missions sont réalisées au cours de deux exercices financiers du Vérificateur général.
2. Il s'agit du nombre d'états financiers audités.
3. Cette mission d'audit a été réalisée à l'interne en 2023-2024 à la suite d'un changement législatif qui a eu pour effet de fusionner les trois fonds de recherche. Le contrat octroyé a donc été résilié en juin 2024.

4. Cette mission d'audit a été réalisée à l'interne en 2023-2024.
5. Pour la Société de développement de la Baie-James, il n'y a pas d'intervention puisque les états financiers ont été signés après le 31 mars 2025, soit le 4 avril 2025.
6. Le montant de référence pour 2023 a été modifié, car deux avenants ont été signés en 2024-2025 pour les travaux relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023. Le montant total des avenants est de 45 946 dollars.

# Annexe 3

## Interventions en audit de performance réalisées de juillet 2024 à juin 2025, telles que comptabilisées dans le tableau 1 du présent rapport

### Rapports déposés à l'Assemblée nationale

#### Audits courants et audits particuliers

Acquisitions regroupées gouvernementales

Espaces de bureaux gouvernementaux : planification, utilisation et transformation

Réussite éducative des élèves autochtones

CASA/SAAQclic : coûts, échéanciers et qualité

Aires protégées : conservation de la biodiversité – Application de la *Loi sur le développement durable* : 2024 (CDD)

Forêts : adaptation aux changements climatiques (CDD)

Verdissement des milieux urbains : résilience de la population face à l'aléa de la chaleur

– Fonds d'électrification et de changements climatiques (CDD)

Accessibilité à des logements financés par la Société d'habitation du Québec

Services ambulanciers

#### Autres audits ou études et travaux sur le rapport préélectoral

Réseau express métropolitain : mise à jour de l'analyse comptable du montage financier publiée en 2018

Développement et conservation du territoire nordique – Enjeux et particularités (CDD)

#### Rapport sur le suivi des recommandations

Suivi des recommandations 2023-2024 – Vérificateur général du Québec et commissaire au développement durable

#### Autres travaux

Commission d'enquête sur la gestion de la modernisation des systèmes informatiques de la Société de l'assurance automobile du Québec de son rapport d'audit de performance CASA/SAAQclic : coûts, échéanciers et qualité

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 82, *Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions*

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 95, *Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis*

---

**CDD** Commissaire au développement durable

## Annexe 4

### Liste des entités pour lesquelles le rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers signé entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025 comporte une opinion modifiée

Nom de l'entité	Date de fin de l'exercice	Date du rapport de l'auditeur indépendant	Type d'opinion	Nature de l'opinion modifiée
Centre de services scolaire des Chênes	30 juin 2024	24 octobre 2024	Modifiée avec réserve	Impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité et l'évaluation des montants comptabilisés ainsi que des informations relatives au passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations aux 30 juin 2024 et 2023
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	31 mars 2024	14 juin 2024	Modifiée avec réserve	Impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité et l'évaluation des montants comptabilisés ainsi que des informations relatives au passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	30 juin 2024	31 octobre 2024	Modifiée avec réserve	Impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité et l'évaluation des montants comptabilisés ainsi que des informations relatives au passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations aux 30 juin 2024 et 2023
Comité Entraide – secteurs public et parapublic	31 mars 2024	12 novembre 2024	Modifiée avec réserve	Impossibilité d'auditer l'exhaustivité des souscriptions à recevoir (comptant et activités de financement) et des sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance
École de technologie supérieure	30 avril 2024	30 septembre 2024	Modifiée avec réserve	Non-comptabilisation d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, à l'état de la situation financière aux 30 avril 2024 et 2023, ainsi qu'aux charges afférentes à l'état des résultats pour les exercices clos à ces dates, et impossibilité d'obtenir les informations requises à l'égard de ce passif
Fonds d'assurance automobile du Québec (FAAQ)	31 décembre 2023	28 janvier 2025	Modifiée avec réserve	Dans un contexte hautement informatisé, impossibilité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité, la réalité et l'exactitude des produits des activités d'assurance, en raison des lacunes significatives dans les contrôles généraux informatiques du système informatique CASA et sa plateforme en ligne SAAQclic, et d'une séparation inadéquate des tâches <sup>1</sup>

Nom de l'entité	Date de fin de l'exercice	Date du rapport de l'auditeur indépendant	Type d'opinion	Nature de l'opinion modifiée
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	31 décembre 2023	28 janvier 2025	Impossibilité d'exprimer une opinion	Dans un contexte hautement informatisé, impossibilité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité, la réalité et l'exactitude d'un nombre important de postes qui constituent une partie substantielle des états financiers, en raison des lacunes significatives dans les contrôles généraux informatiques du système informatique CASA et sa plateforme en ligne SAAQclic, et d'une séparation inadéquate des tâches <sup>1</sup>
Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)	31 mars 2024	4 juillet 2024	Modifiée avec réserve	Impossibilité pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés concernant les montants comptabilisés dans les postes de revenus « Droit d'immatriculation additionnel » et « Droit d'acquisition » à l'état des résultats, ainsi que dans le poste « Droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à recevoir – SAAQ » de l'état de la situation financière, et impossibilité de déterminer si les montants en cause auraient dû faire l'objet d'ajustements <sup>1</sup>
Société de télédiffusion du Québec	31 mars 2024	2 juillet 2024	Modifiée avec réserve	Comptabilisation de subventions en revenus reportés, alors qu'il n'existe aucune stipulation créant une obligation répondant à la définition d'un passif (paiements de transfert – volet bénéficiaire)

1. Le chapitre 1 du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2024-2025*, publié en février 2025, traite de cette situation.

# Annexe 5

## Décisions prises à l'égard des dénonciations, y compris les contributions

Décision	2024-2025	2024-2023
<b>Dénonciations non recevables</b>		
Hors du champ de compétence du Vérificateur général	29	25
Litige avec une organisation ou déjà examinée par une cour de justice ou un tribunal administratif	1	4
Manque d'information	23	11
Cas particulier ou personnel	41	18
Plaintes visant des politiques ou des objectifs du gouvernement	5	3
<b>Sous-total</b>	<b>99</b>	<b>61</b>
<b>Dénonciations recevables</b>		
Intégrées à la banque de projets	25	21
Prise en compte dans des travaux déjà planifiés ou en cours	289	52
Couvertes par un rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale déposé il y a moins de trois ans	13	7
<b>Sous-total</b>	<b>327</b>	<b>80</b>
<b>Total</b>	<b>426</b>	<b>141</b>

Voici la répartition sectorielle des dénonciations intégrées à la banque de projets du Vérificateur général ou prises en compte dans ses travaux, y compris les contributions. Il est à noter que chaque dénonciation a fait l'objet d'une analyse.

## Nombre de dénonciations, y compris les contributions, intégrées à la banque de projets du Vérificateur général ou prises en compte dans ses travaux déjà planifiés ou en cours, par secteur

Secteur	2024-2025	2023-2024
Économie et environnement	15	14
Éducation et culture	2	5
Entreprises du gouvernement et agences	265	13
Gouvernance et justice	11	4
Santé et services sociaux	17	28
Soutien aux personnes et aux familles	3	6
Dénonciations touchant plusieurs secteurs	1	3
<b>Total</b>	<b>314</b>	<b>73</b>

En 2024-2025, le secteur Entreprises du gouvernement et agences est celui qui a fait l'objet de plus de dénonciations, incluant les contributions, par rapport à 2023-2024. Cette augmentation est due à la participation massive du public (259 contributions) au mandat CASA/SAAQclic : coûts, échéanciers et qualité. En revanche, une diminution du nombre de dénonciations peut être observée en 2024-2025 dans le secteur Santé et services sociaux.



**VGQ**  
Vérificateur général du Québec



[www.vgq.qc.ca](http://www.vgq.qc.ca)